

Quels étaient les facteurs d'influence du développement
de la race d'Hérens de 1830 à 1925 ?



Marché-concours de la Planta, Sion 1879.

Source : <https://www.raceherens.ch/fr/pages/federation/historique-28>

Sous la direction du professeur : Philippe Perruchoud

Introduction	1
Chapitre 1. Volonté d'amélioration de la race	2
1.1 Les origines de l'Hérens	2
1.2 Point de départ.....	3
1.3 Techniques d'amélioration	4
1.3.1 Primes pour les bons taureaux	5
1.3.2 Amélioration des cultures	6
1.3.3 Pureté de la race	6
1.3.4 Conditions d'hygiène et soins.....	7
1.3.5 Abolition de la passion de « la reine »	8
1.3.6 Education du peuple.....	8
Chapitre 2. Concours et expositions	10
2.1 Sion 1869 et 1871	10
2.1.1 Quelques turbulences	10
2.1.2 Classification du bétail	11
2.1.3 Règles et organisation.....	12
2.1.4 Liste du bétail.....	12
2.1.5 Mise en valeur de la région	13
2.2 Sion 1879.....	13
2.2.1 Longues discussions.....	13
2.2.2 Objectifs et financement	14
2.2.3 Rapport des jurys	14
2.3 Concours par districts : district de Conthey	16
Chapitre 3. Démarche de consolidation	18
3.1 Expositions de Lucerne, 1881 et Genève, 1896	18
3.1.1 Mouvement agricole dans le canton du Valais (1880 - 1895).....	18
3.1.2 Ecône comme école d'agriculture	20
3.2 Fondation des syndicats ainsi que de la Fédération	22
3.2.1 Syndicat d'élevage de Vétroz	22
3.2.2 Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens	23
Conclusion	23
Bibliographie	I
Annexes	IV

Introduction

Depuis toujours la vache de la race d'Hérens est menacée de disparaître. Elle a dû mener sa propre bataille pour que les Autorités, ainsi que la population, reconnaissent son rôle dans l'agriculture valaisanne. Son apparence physique a suscité énormément de critiques touchant notamment la racine de sa queue ou encore la longueur de ses cornes¹. En effet, cette race possède trois attributs égaux entre eux : la viande, le lait, la corne. La viande et le lait sont relativement communs chez tous les bovins, mais la corne est une particularité propre à cette race, qui, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, semblera poser un problème quant à son amélioration.

Mon travail portera sur la volonté d'amélioration et de maintien de cette race depuis 1830 environ jusqu'à 1925, par le biais de nouvelles techniques agricoles, d'expositions et concours et finalement d'organisations regroupant les agriculteurs valaisans et soutenant ce mouvement.

Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur la naissance de ce mouvement d'amélioration. Tout au long de ce travail et précisément à travers chaque technique d'amélioration, nous retrouverons deux acteurs ayant contribué à ce changement et un seul l'ayant subi. Il s'agit respectivement du pouvoir, du peuple et de la vache. Pour aboutir à ce changement, ce fut au pouvoir de proposer différentes solutions en vue de s'éloigner des pratiques populaires considérées comme inefficaces. Ces solutions impactèrent non seulement l'animal avec l'attribution de primes pour les bons² taureaux ; l'amélioration des cultures avec de nouvelles techniques agricoles ; la volonté de faire de cette race une race entièrement pure en limitant les croisements trop souvent pratiqués et la mise en place de conditions d'hygiène et de soins au sein des étables, mais elles touchèrent aussi le peuple valaisan avec notamment la volonté d'abolir la passion « de la reine », ainsi que le changement dans les habitudes de ce même peuple quant à sa tenue du bétail. En effet, les paysans traditionnels avaient une vision bien propre de la race. Il fut donc impératif de modifier leurs états d'esprit, afin de pouvoir opérer des changements sur les conditions de vie de leurs bêtes. Ce fut un travail de longue haleine, puisque la plupart de ces éleveurs manquaient de vigueur face à l'énergie que nécessitait ce progrès. C'est pourquoi, un système d'éducation du peuple fut instauré.

Entre le peuple et le pouvoir, se trouve cette race d'exception qui fut durant toute sa bataille jugée autant de manière positive que négative. Les Autorités estimaient qu'elle n'aurait pas d'avenir, si aucune mesure n'était mise en place, alors que les propriétaires la considéraient comme irremplaçable. De cette façon, le pouvoir, le peuple et la race entreprendront un cheminement laborieux conduisant au progrès, qui affectera aussi bien les hommes que les bêtes. Le tout aura un grand impact sur le système agricole valaisan alors en place.

Dans un deuxième temps, il sera intéressant de nous concentrer sur les premiers concours et expositions organisés pour cette race de montagne. Il est important de mettre en évidence le concours de Sion en 1871, qui donna une nouvelle image au canton du Valais. Après avoir pris en compte les quelques difficultés de mise en œuvre de ce concours, notamment dans les domaines politiques et environnementaux, il sera nécessaire d'aborder la nouvelle méthode de classification du bétail créée à l'occasion de cette manifestation. Pour la première fois dans son histoire, la race d'Hérens sera classée dans une catégorie spéciale regroupant ses particularités³. Ensuite, l'organisation méticuleuse⁴ encadrant la manifestation lui donna du crédit et par la liste du bétail établie, la notion de croisements abordée dans le premier chapitre réapparaîtra, mais cette fois-ci, avec une nette amélioration amenant les Autorités à se réjouir et à approfondir la cause de l'instruction du peuple. Finalement, la mise en valeur du canton, dans le but d'attirer le public, mit sa topographie ainsi que ses divers monuments historiques, faisant partie du patrimoine, en évidence.

¹ On considérait que la racine de sa queue était trop haute sur la croupe et trop pointue et ses cornes trop longues.

² La dénomination « bon » ou « beau » sera utilisée de manière répétitive dans ce travail pour qualifier principalement la race ou les taureaux. Elle reste toutefois très floue, car la perception de celle-ci diffère pour chacun. Cependant, durant cette période d'amélioration, elle était considérée comme ambition fondamentale.

³ Par particularités, nous comprenons ses capacités d'adaptation à des milieux rocailleux ainsi que son caractère belliqueux.

⁴ Par « organisation méticuleuse » on entend les conditions d'admissions, les finances, les règles de sécurité etc. Voir point 2.1.3.

Nous traiterons également du concours du 23 et 24 mai 1879 qui s'est aussi tenu à Sion et qui a été décisif pour l'agriculture valaisanne. Effectivement, ce concours, d'après la Société⁵ sédunoise d'agriculture⁶, avait pour but de déterminer l'utilité des races de montagne ; et aurait dû, le cas échéant, rédiger un rapport sur les moyens d'amélioration dans lequel « *le Conseil fédéral [était invité] à faire examiner par des experts la question de savoir si les petites races bovines suisses [étaient] avantageuses pour les contrées où on les [élevait] et en cas d'affirmative, à présenter un rapport sur les voies et moyens propres à améliorer lesdites races* »⁷. Durant une conférence réunissant ces experts, on débattit sur la question et on décida de manière officielle de l'abolition totale des croisements. Nous remarquerons que les croisements occupaient une place importante dans la liste des améliorations à fournir et à partir de ceci, nous pourrions nous pencher sur le rapport émis par les jurys de ce concours dans l'objectif d'approfondir la question de ces croisements tout en considérant les défauts à améliorer chez les sujets de la race d'Hérens et en n'omettant pas de mentionner les objectifs et le financement de cette manifestation.

A l'issue de ce deuxième chapitre, nous nous concentrerons sur un autre type de concours s'étant démocratisé durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Il s'agit des concours par district avec notamment les concours dans le district de Conthey qui servirent de modèle pour les autres régions valaisannes et par lesquels le progrès dans l'élevage se révéla.

Pour finir, nous nous intéresserons à la procédure de solidification de cette amélioration en commençant par les concours de Lucerne en 1881 et de Genève en 1896 pour lesquels la rédaction de deux ouvrages fut achevée. Le premier se nommant Mouvement agricole dans le canton du Valais de 1873 à 1880, était un rapport de l'activité agricole des communes valaisannes durant ces années et fut présenté à l'occasion de l'exposition de Lucerne en 1881. Le second volume, Mouvement agricole dans le canton du Valais de 1880 à 1895, était construit sur le même modèle que le premier. Il devait ainsi être une revue de tout ce qui avait été achevé dans le domaine de l'agriculture valaisanne durant la période mentionnée. Chaque village valaisan devait décrire son activité agricole. Ce second ouvrage fut rédigé à l'occasion de l'exposition de Genève en 1896. Le Conseil d'Etat, ayant constaté une forte mobilisation pour l'éducation des paysans valaisans durant les dix dernières années⁸, désirait inclure le site d'Ecône dans une des différentes rubriques de ce second ouvrage, en décrivant le lieu comme établissement d'enseignement agricole. Il sera donc nécessaire de nous attarder sur la naissance de cet établissement d'enseignement agricole et sur l'effet que celui-ci aura sur les paysans valaisans.

En clôturant notre travail, nous évoquerons la création des groupes appelés « syndicats » formés à partir du XX^e siècle dans diverses communes valaisannes. Le syndicat d'élevage de Vétroz fondé en 1924 sera au centre de notre réflexion, car ces membres apportèrent des idées innovantes quant à la gestion du bétail. Pour finir, notre analyse n'aurait pas de sens, si nous négligions l'organisation la plus connue dans le domaine des Hérens : la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens qui a fêté son centième anniversaire en 2020. À travers cette fédération, nous saisissons comment les idées de chaque propriétaire se rassemblaient dans l'intention de perfectionner continuellement la race.⁹

Chapitre 1. Volonté d'amélioration de la race

Pour débiter, il est fondamental de comprendre le contexte qui a poussé les Autorités à vouloir se démener pour cette race qui était encore trop peu connue.

1.1 Les origines de l'Hérens

Pour mieux comprendre l'histoire de cette race, il est important de connaître ses origines. L'Hérens fait partie des races rustiques particulièrement adaptées aux milieux montagnards et la question de ses

⁵ Cette société avait alors pour président Ed. Cropt et pour secrétaire Em. Barberini.

⁶ Cette association fut fondée le 12 janvier 1868 à l'occasion de la foire agricole prévue en 1869 à Sion. Elle représente une grande étape pour l'Hérens. Avec sa devise « L'union fait la force », elle constitue un point notable pour l'amélioration de la race. Ses motivations principales étaient l'amélioration de la race et des cultures.

⁷ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, document n°3.

⁸ De 1880 à 1890.

⁹ Avant tout, je tiens à préciser qu'à travers ces quelques pages mon intention est de vous transmettre ce que l'on m'a transmis depuis ma naissance : cet amour pour ces êtres robustes au caractère vif et belliqueux qui nous apportent bien plus que vous ne pourriez le penser.

origines a été à de nombreuses reprises discutée. Par ses particularités morphologiques telles que sa petite taille, ses membres courts et ses cornes fortes et bien développées, sa faculté d'adaptation à des milieux difficiles, son tempérament vif et ses comportements hiérarchisés, un parallèle entre les bovins qui vivaient il y a cinq mille ans à proximité du site du Petit-Chasseur à Sion a pu être créé¹⁰. De plus, durant la deuxième moitié du XIXe siècle, grâce aux améliorations des techniques de recherches, la population s'interrogea de manière plus poussée sur les origines de ce type de bovin. Par conséquent, un bon nombre d'hypothèses a été avancé¹¹, mais aucune d'entre elles n'a été réellement approuvée et vérifiée. Néanmoins, en 1942, J-U Duerst considérait « *le bétail d'Hérens comme le résidu des troupeaux bovins qui peuplaient autrefois les palafittes de nos lacs.* »¹². Cette réflexion reste la plus appropriée pour définir les origines de cette race. Effectivement, à proximité de ces stations palafittes¹³ de nombreux ossements furent retrouvés, mais jamais de squelettes entiers. Les sujets pâturaient dans les mayens de plus haute altitude et étaient acheminés vers la plaine pour la consommation. De plus, ces stations palafittes étaient des lieux de séjour des peuples nomades provenant de la région italienne de Ligurie ce qui entraîne la création d'une nouvelle hypothèse, celle de l'origine italienne de l'Hérens.

Le nom « Hérens » n'est également pas une coïncidence. Lorsque l'on parle des origines de cette race il est nécessaire de parler du Val d'Hérens. Il est donc très facile de comprendre que cette race provient du Val d'Hérens et plus précisément de la région d'Evolène. Initialement, elle se prénomait « race d'Evolène » ou « Evolénarde »¹⁴. Avec le temps, ce nom a été remplacé par « race d'Hérens » qui a une signification plus générale. Malgré tout, le terme « Evolénarde » est resté et désigne une branche de la race d'Hérens : les vaches dont la robe est ornée de quelques taches blanches, aussi appelées patinées ou patcholées dans le langage des éleveurs de cette race.

En résumé, les origines de cette vache restent très vagues. Tout ce que nous savons est qu'elle a été importée jusque dans les Alpes durant la préhistoire. Il est alors légitime de prendre en compte les évolutions génétiques subies pendant cette période. Il va de soi que l'Hérens actuelle n'est plus la même que celle d'il y a cinq mille ans, mais son caractère particulièrement vigoureux et ses bonnes facultés d'adaptation aux paysages escarpés et rocailloux sont restées. Elle a su ainsi s'adapter au climat alpestre valaisan et s'est propagée dans tout le reste du canton notamment dans d'autres vallées telles que le Val d'Anniviers et le Val de Bagnes ce qui fait d'elle une véritable vache de montagne.

Maintenant que nous avons étudié les origines de la race, nous pouvons aborder sans plus attendre la première partie de ce travail qui touche les techniques d'amélioration.

1.2 Point de départ

Durant la première moitié du XIXe siècle, le Valais entama un nouveau chapitre au niveau de l'agriculture. Il s'agit d'une politique d'amélioration des races d'animaux domestiques¹⁵. Par « amélioration » nous entendons « amélioration du corps de l'animal ». Les animaux devaient être classés, modifiés, rendus productifs et sélectionnés d'après des exigences mises en place.

Les premiers animaux touchés furent le cheval et le mulet dès 1826 avec pour thème principal : « l'amélioration des races ». Le texte ci-contre, rédigé par la commission mandatée par la Diète pour effectuer des recherches sur cette amélioration, le signale clairement : « *Révérendissime, Excellences et très honorés Seigneurs, vous avez témoigné, dans le cours de votre dernière session, le désir d'apprendre*

¹⁰ Un fragment de crâne daté d'environ 5'000 ans représentant le modèle de celui des aïeux de cette race a été retrouvé sur ce site.

¹¹ Les hypothèses sur l'origine de la race sont énoncées dans l'annexe 1.

¹² BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETТАZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.23.

¹³ Un palafitte est le nom donné aux restes d'habitations préhistoriques du néolithique à l'âge du bronze (3000 à 700 avant J.-C.), situés aux bords des lacs européens. Source : LAROUSSE, Éditions. *Définitions : palafitte - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/palafitte/57308>

¹⁴ Pour varier les dénominations, « l'Hérens » sera également appelée Evolénarde ou race d'Evolène au cours de ce travail bien que de nos jours l'appellation « Hérens » désigne les vaches à manteaux uni noir, châtain ou rouge et « Evolénarde » celles ayant des taches blanches.

¹⁵ Voir note 18.

de nous quelles seraient les dispositions propres à obtenir efficacement l'amélioration des différentes races d'animaux domestiques. Nous avons l'honneur d'y satisfaire autant que peuvent le permettre les incertitudes résultantes des localités, des habitudes et même des températures qui se rencontrent dans notre pays. Comme une dissertation qui s'étendrait à toutes les espèces d'animaux domestiques serait trop compliquée, nous avons considéré plus convenable de faire autant de dissertations séparées qu'il y a de classes d'animaux domestiques, en commençant ainsi que l'on fait tous les économistes par le cheval et le mulet ; l'on passera par la suite à traiter du gros et menu bétail à cornes, et enfin des porcs. »¹⁶.

Peu de temps après, le 18 mai 1827, le Grand Baillif de Rivaz¹⁷ ordonna au nom du Conseil d'Etat de s'occuper d'urgence des bêtes à cornes, car après de nombreuses recherches de la part de ce dernier, trois moyens principaux avaient été établis pour améliorer le bétail : l'amélioration des cultures, l'introduction de bons taureaux et l'accord de primes. C'est donc en 1835 qu'un décret¹⁸ instaura la pratique des concours avec primes. Cependant, cette période resta incertaine, les avis entre nos deux acteurs¹⁹ divergeaient. Tous se questionnaient sur cette nouvelle notion « d'amélioration de la race », elle restait peu claire aux yeux des propriétaires qui préféraient améliorer la nourriture qui était une notion plus connue et maîtrisée.

1.3 Techniques d'amélioration

Ce n'est que vers 1850 après avoir compris les enjeux agricoles²⁰ du canton du Valais que ce perfectionnement de la race aboutit. Certains termes restaient encore méconnus pour les agriculteurs tels que « l'espèce »²¹ et « la race »²². Ils étaient la plupart du temps mélangés malgré leur différence de sens.

Il ne faut également pas oublier de spécifier la représentation de cette race d'après la population valaisanne voire suisse. Effectivement, le rôle de ces bêtes était énormément discuté durant cette période, car il fallait prendre les bonnes décisions pour leur avenir. Il existait trois races bien différentes dans le canton : la race de Conches, la race d'Illiez-Loetschen et la race d'Hérens²³. Chacune possédait ses propres atouts et défauts, mais l'Hérens restait la plus méprisée. Evidemment que la raison de ce mépris n'était pas anodine. Cette race était mise de côté, car elle ne correspondait pas au cliché de la vache suisse : la vache productrice de lait. En réalité, la vache de la race d'Hérens est une vache de montagne avec de bonnes capacités d'adaptation à tous types de pâturages qu'ils soient plats ou escarpés et son caractère combattif la rend unique. Il n'y a donc aucune race analogue dans le pays et en raison de ces particularités, beaucoup ne comprenaient pas l'utilité de l'Hérens. Pour ce qui était de la race d'Illiez-Loetschen, « *n'étant qu'une branche de la grande race tachetée [elle] ne [pouvait] pas être regardée comme une petite race bovine des hautes montagnes.* »²⁴ et celle de Conches, qui « *n'[était] autre que la race brune dite de Schwytz, que le climat et d'autres circonstances [avaient] légèrement*

¹⁶ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETAAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.67.

¹⁷ Le Grand Baillif de Rivaz, né le 20 octobre 1753 et décédé le 19 août 1830 était le Grand Baillif de la République et Canton du Valais durant deux périodes : 1817-1819 et 1825-1827. Son rôle par rapport au canton du Valais est expliqué dans l'annexe 2.

¹⁸ Confère annexe 3.

¹⁹ Comme énoncé dans l'introduction, les acteurs que nous rencontrerons durant ce travail sont les Autorités, le peuple et la race. Nous parlons ici des Autorités et du peuple.

²⁰ Le Valais a toujours été un canton campagnard. L'agriculture était la source d'entrée financière principale, elle était la principale richesse des habitants du canton, il fallait donc savoir en tirer profit au maximum. Pour se faire, il fallait arrêter le plus vite possible la « dégénérescence » du bétail causée par la mauvaise qualité de la nourriture d'où la mise en place entre autres de l'amélioration des cultures et fourrages que nous verrons au point 1.3.2.

²¹ Par définition, l'espèce est un ensemble d'individus animaux ou végétaux, vivants ou fossiles, à la fois semblables par leurs formes adultes et embryonnaires et par leur génotype, vivant au contact les uns des autres, s'accouplant exclusivement les uns aux autres et demeurant indéfiniment féconds entre eux. Source : LAROUSSE, Éditions. *Définitions : espèce, espèces - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 avril 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/esp%C3%A8ce/31030>

²² La race est une population animale résultant, par sélection, de la subdivision d'une même espèce et possédant un certain nombre de caractères communs transmissibles d'une génération à la suivante. Source : LAROUSSE, Éditions. *Définitions : race - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 avril 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/race/65899>

²³ Confère annexe 4.

²⁴ AEV, PA 3564, rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879, p.7.

modifiée. »²⁵. Elles faisaient donc partie des petites races valaisannes, mais n'étaient pas classées dans la catégorie des races de montagne étant donné qu'elles descendaient d'une « race-mère » ce qui est tout le contraire de l'Hérens.

À travers ce manque de connaissance des populations, nous pouvons observer qu'un grand travail attendait encore nos deux acteurs. Les paysans étaient dans la nécessité d'ouvrir leurs œillères sur leur vision de la race. Ils devaient bien sûr se renseigner sur la définition de celle-ci, afin de produire des progrès optimaux. Le pouvoir quant à lui devait convaincre les agriculteurs que tous ces changements valaient la peine, et il était tenu d'également mettre à disposition un nombre nécessaire de ressources pour amener à bien cette marche vers le progrès.

1.3.1 Primes pour les bons taureaux

Le moyen le plus répandu pour produire de bons résultats selon les Autorités était l'attribution de primes pour les bons taureaux²⁶. Effectivement, le concept de la race était central, il fallait donc s'en occuper en priorité. Pour effectuer cela, il était impératif de remonter jusqu'à la souche de la race qui n'est autre que les mâles. Malheureusement, durant ces temps-là « *les taureaux [étaient] presque tous dans de mauvaises conditions, puisque leur nombre [était] insuffisant ; on n'en [élevait] que lorsque le hasard, la fantaisie ou l'abondance des fourrages l'[eurent] voulu. La sélection, la bonne nourriture et les règles de l'hygiène seules [pouvaient] promptement améliorer une race.* »²⁷. De plus, la saillie était opérée avec trop de liberté : « *On s'occupe très peu de la reproduction et j'en fournis une nouvelle preuve en disant qu'on accouple les individus les plus disparates, en ne tenant aucun compte des conditions d'âge, de taille, d'hygiène etc. aussi bien pour les taureaux que pour les vaches.* »²⁸. Un nombre trop élevé de jeunes taureaux qui effectuaient la monte de manière trop précoce dans leur développement était utilisé. Il en allait de même pour les femelles, qui étaient également saillies trop tôt dans leur développement. A l'issue du concours de Sion en 1879 que nous aborderons de manière plus détaillée plus tard²⁹, les jurys recommandaient un âge minimum de saillie pour les mâles ainsi que pour les femelles : « *Une chose essentielle à recommander, c'est de ne pas laisser saillir les mâles avant l'âge de dix-huit mois et ne jamais laisser couvrir les femelles avant vingt-quatre mois.* »³⁰. Cet abaissement de l'âge de la saillie permit de réduire le nombre de vaches saillies : « *Du reste l'abaissement de l'âge [a permis] de réduire le nombre de vaches saillies à 60 environ au lieu de 100.* »³¹. Le seul obstacle qui apparut pour les Autorités quant au respect de cette nouvelle règle fut le contrôle de l'âge. Effectivement, il fut délicat pour les propriétaires de changer leurs habitudes et le respect de cette nouvelle règle était difficile à établir : « *La seule difficulté qui se présente est le contrôle de l'âge, mais je proposerais l'inscription de tous les veaux mâles, qui, ne seront pas castrés jeunes, dans un registre spécial (...) si toutefois cette inscription n'a pas été déjà faite dans le Herd-Book.* »³². La solution envisagée parut adéquate et la tenue « *par le surveillant de district ou par l'inspecteur du bétail* »³³ du registre comme clé de contrôle face à un éventuel non-respect de cette règle, semblait être radicale.³⁴

Aussi, l'argent occupait une place importante dans la vie des agriculteurs. Nous savons aujourd'hui que la partie agricole de la société était pauvre. Il semblait alors évident que l'argent allait être une motivation pour ces petits paysans. Il est important de savoir que les saillies s'effectuaient entre voisins ou amis, le tout en privilégiant les taureaux gratuits donc considérés comme moins bons. Notons que le prix de la saillie restait bas, « *quoiqu'elle [n'était] que de 25 à 30 centimes [à l'époque], c'[était] encore trop cher pour ces populations pauvres.* »³⁵. Ici aussi, il fallut trouver une solution, afin de valoriser les

²⁵ AEV, PA 3564, rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879, p.7-8.

²⁶ Confère annexe 6.

²⁷ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°3, p.6.

²⁸ Idem.

²⁹ Voir point 2.2.

³⁰ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, rapports des jurys, p.2.

³¹ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°12, p.1.

³² Idem.

³³ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°12, p.1.

³⁴ Confère annexe 7.

³⁵ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, document 3, journal d'agriculture suisse, p.12.

bons taureaux, qui se voyaient être récompensés d'une prime aux concours, tout en demandant le moins d'argent possible aux propriétaires qui souhaitaient utiliser ces meilleurs taureaux³⁶. Pour atteindre cet objectif, Mr. Furger chef du Département de l'intérieur à Sion, décida « *que la monte des taureaux primés ou mieux subventionnés [fût] gratuite.* »³⁷ et de l'attribution de primes aux éleveurs de ces mêmes taureaux dans le but qu'ils reçussent l'argent de la part des communes et non plus des autres propriétaires : « *il en résultera un immense avantage car nos éleveurs ne craignant plus les dépenses se laisseront plus facilement entraîner à cette amélioration de la race d'Hérens.* »³⁸. Un subside de 750 francs fut donc accordé par le Département fédéral de l'agriculture pour l'année 1880 « *en (...) assurant la même somme pour l'année 1881 mais cela pour autant que le canton du Valais pour le même but aurait alloué une somme au moins égale.* »³⁹. Cette somme a pu être utilisée pour aider les éleveurs dans leur choix lors de la saillie dans l'espoir de pouvoir améliorer cette race : « *il fut décidé que la somme allouée par les pouvoirs fédéraux et cantonaux serait appliquée en primes à donner aux meilleurs reproducteurs.* »⁴⁰.

Nous pouvons remarquer ici que, pour le moment, les reproducteurs possédaient le rôle principal dans cette quête du progrès. Il s'agissait de trouver des qualités chez ces derniers pour pouvoir corriger les défauts des autres bêtes de la race. Mais nous verrons⁴¹ qu'ils seront bientôt dépassés par des méthodes plus efficaces qui ne sont autres que les concours et expositions considérés comme de véritables tremplins pour l'Hérens.

1.3.2 Amélioration des cultures

Une autre technique d'amélioration un peu moins populaire puisqu'elle ne concerne pas uniquement la race d'Hérens a été abordée⁴². Il s'agit de l'amélioration des cultures et fourrages. Un certain phénomène se produisait dans la quasi-totalité des étables : de la naissance jusqu'à environ 6 mois, les veaux grandissaient rapidement et étaient bien garnis au niveau des membres, le tout grâce à leur nourriture : le lait de leur mère. Malheureusement, dès qu'ils commençaient à manger du fourrage⁴³ leur forme physique se dégradait dû à l'état des cultures : « *Mais il est plus que douteux que ce premier veau même conserve en croissant les proportions de beauté et de formes, s'il ne reçoit que la nourriture actuelle qu'on lui donne dans l'état actuel de notre culture.* »⁴⁴. Toujours dans cette même idée de perfectionnement, il fallut donc s'approvisionner au niveau de la nourriture de manière plus abondante avec une meilleure qualité pour améliorer les formes et la taille des sujets. En vue de cette amélioration on essaya de se préoccuper de la technologie, des prairies artificielles, des graines et cultures.

1.3.3 Pureté de la race

La troisième technique d'amélioration fut la volonté de faire de l'Hérens une race pure en limitant au maximum les croisements.

Initialement, jusque dans les années 1880, les agriculteurs pensaient pouvoir accéder au progrès grâce aux croisements des races. L'objectif était de croiser l'Evolénarde avec d'autres races suisses comme la race de Schwytz ou la Durham-Schwytz qui sont des races plutôt laitières, une fin qui était en manque pour l'Hérens étant donné qu'elle privilégie la corne à la production de lait. En outre, la race de Schwytz avait une bonne faculté d'adaptation aux milieux montagneux ou rocailleux ce qui pouvait renforcer l'aspect « vache de montagne » de la race d'Evolène. Enfin, ses atouts corporels tels que sa tête fine et expressive, mais aussi ces cornes fines et courtes pouvaient augmenter la valeur de l'Hérens aux yeux du reste de la Suisse.

³⁶ Il va de soi que les taureaux primés coûtaient plus cher aux éleveurs désireux de les utiliser pour la monte que ceux non-primés.

³⁷ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°2, p.1.

³⁸ Idem.

³⁹ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°3, p.4.

⁴⁰ Ibidem, p.5-6.

⁴¹ Voir chapitre 2, points 2.1, 2.2 et 2.3.

⁴² L'amélioration des cultures touchait tous les propriétaires d'animaux valaisans. Qu'ils avaient des vaches, chevaux ou mulets, les fourrages étaient d'une qualité médiocre et il fallait donc les améliorer.

⁴³ Foin et herbe.

⁴⁴ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETAAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.71.

Finalement, à partir des années 1880 les Autorités s'aperçurent des « effets néfastes »⁴⁵ des croisements pour la race. On décida donc de revenir en arrière et de privilégier des vaches dont la race était la plus pure possible. Effectivement, on remarqua « *dans les taureaux quelques sujets provenant de croisements. Chez ceux-ci, les formes étaient moins bonnes. Il [était] vrai de dire que la taille était beaucoup plus développée. Mais l'aplomb était défectueux, la démarche mal assurée, les reins déprimés et la sangle fortement accentuée.* »⁴⁶. Cela créa un problème étant donné que pour pouvoir améliorer la race, il fallait se munir des plus beaux taureaux, c'est-à-dire ceux qui possédaient les plus belles formes. Nous savons que « *la vigueur des animaux de la race d'Hérens, leur agilité, la bonne membrure, les pieds (sabots) bien constitués [faisaient]⁴⁷ de cette race une catégorie spéciale de l'espèce bovine destinée à pâturer les montagnes abruptes contre les flancs desquelles le pied solide de ces petits animaux leur permet de gravir les sentiers de chamois, inaccessibles à la grosse race.* »⁴⁸. Il était donc mieux de préserver les atouts existants au lieu de les remplacer par d'autres qui étaient moins avantageux.

1.3.4 Conditions d'hygiène et soins

Cette technique d'amélioration a été la plus difficile à mettre en place. Elle fait partie des plus récentes avec l'abolition de la passion « de la reine » que nous aborderons prochainement⁴⁹, mais cela ne veut pas pour autant dire qu'elle a été facile à instaurer. Elle est étroitement en lien avec l'amélioration des cultures, puisque c'est l'homme, l'éleveur qui va devoir travailler de son propre grès pour donner de meilleures conditions de vie à ses bêtes.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les propriétaires d'Hérens avaient une mauvaise gestion de la tenue du bétail. Il s'agissait de la manie du nombre. Comme nous l'avons vu dans l'introduction, cette race dispose de trois fins qui sont le lait, la viande et la corne. Pour une question d'argent, ici encore, détenir un nombre élevé de bovins contribuait à obtenir en retour de plus grandes entrées financières notamment grâce à la production de lait qui était acheminée vers les laiteries villageoises, mais aussi grâce à la production de viande pour la boucherie. L'argent n'était pas la seule motivation, la gloire et la fierté d'avoir de véritables reines dans son étable était également un enjeu important. A vrai dire, ce n'était qu'une question d'amour propre. On tenait un plus grand nombre d'animaux pour paraître riche par ce nombre de têtes. De ce fait, plus un paysan avait du bétail, plus il allait gagner de l'argent et de l'estime de la part des autres paysans, mais d'un autre côté moins il avait de temps et de moyens pour s'occuper de son bétail. La réalité était frappante : les exploitations étaient trop étriquées et l'évacuation du fumier se faisait avec grande difficulté : « *Aux places de dépôt des fumiers, ils ont noté que, faute de fosse à purin, le lisier se perdait dans les allées* »⁵⁰.

Une des solutions proposées fut la création d'étables modèles au sein des communes, afin de montrer l'exemple aux agriculteurs : « *Enfin nous nous permettons de recommander instamment à votre étude (...) 2) L'établissement d'étables modèles qui formeraient ainsi les noyaux d'où se répandraient peu à peu dans le pays une race bovine mieux soignée.* »⁵¹.

Malgré ces efforts le XX^e siècle sera rythmé de plusieurs épisodes d'une maladie très connue dans le domaine des reines : la fièvre aphteuse⁵². Depuis 1920 environ jusqu'en 1967, les épisodes auront lieu au minimum deux fois par décennie, mais en 1967, le Conseil fédéral rendra obligatoire la vaccination de tous les bovins en administrant les doses chaque printemps. Le dernier épisode de fièvre aphteuse

⁴⁵ Il n'y eut pas de réelles conséquences « physiologiques » pour la race, mais on se rendit compte qu'il était plus judicieux d'améliorer la race en tant que telle à l'aide d'une meilleure nourriture ou hygiène, au lieu de la modifier en lui apportant des attributs qui ne lui correspondaient pas.

⁴⁶ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, rapports des jurys, p.2.

⁴⁷ Ces attributs faisaient et font toujours d'elle une race spéciale.

⁴⁸ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, rapports des jurys, p.2.

⁴⁹ Voir point 1.3.5.

⁵⁰ AEV, 631(494.44) TOR, La Société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion, p.133.

⁵¹ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°4, p.2.

⁵² La fièvre aphteuse est une maladie virale causée par le virus FMDV qui affecte notamment les bovins, les porcs, les chèvres, les moutons et d'autres animaux. Chez les bovins, la fièvre aphteuse se manifeste par une température élevée qui baisse rapidement après deux ou trois jours, des aphtes à l'intérieur de la bouche qui provoquent une production excessive de salive et des cloques sur les pieds qui peuvent s'ouvrir et faire boiter. Source : Fièvre aphteuse. *Wikipédia* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 3 mars 2023. [Consulté le 16 avril 2023]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fi%C3%A8vre_aphteuse&oldid=201951956. Page Version ID : 201951956

n'est autre qu'en 2001, où l'on dû annuler les manifestations, que ce soient les concours ou les combats de reines, de la même façon qu'à chaque épisode.

1.3.5 Abolition de la passion de « la reine »

Abolir le culte de la reine⁵³ était un des objectifs fixés par la Société sédunoise d'agriculture⁵⁴. En effet, posséder une ou plusieurs reines dans son étable était gratifiant pour l'orgueil des éleveurs. Ces privilégiées, étaient bichonnées par leurs propriétaires qui avaient de grandes attentes par rapport à leurs capacités de lutte. Malheureusement, un risque courait pour les paysans, celui que leur reine ne répondait pas à leurs attentes et dans ces cas-là, il aurait fallu envisager une solution pour l'avenir de l'exploitation : « *Cette excellente race de bétail est renommée à juste titre pour la finesse de la chair et la qualité du cuir est sacrifiée et pourquoi s'il vous plaît ? Pour satisfaire à une passion des plus folles et des plus tenaces : celle des passions qui ne procure généralement que des mécomptes et d'amères déceptions au propriétaire. Celui-ci néglige son troupeau et concentre toutes ses faveurs sur la vache-reine ; mais comme dans un avenir rapproché, celle-ci ne répondra probablement pas à l'attente présomptueuse du propriétaire, il faudra en finir avec les aspirations à la couronne. Malgré la belle qualité physique de la reine, on la conduira impitoyablement à la boucherie, représentant alors au maximum un poids de 450 livres.* »⁵⁵. La vache de la race d'Hérens est une des seules que l'on élève en grande majorité pour ses capacités combattives et non pas pour le lait et la viande. Pour les éleveurs, la corne primait sur le reste. Il fallait donc abolir cette passion bien trop présente dans la vie des campagnards⁵⁶ avec la mise en place de l'instruction pour le peuple, afin de sortir de ces traditions aveuglantes.

Ici encore, nous voyons de quelle manière cette technique d'amélioration est liée aux précédentes. D'abord, cette passion de « la reine » était accompagnée de la passion du nombre de bêtes, trop élevé par rapport à la capacité des fermes, ce qui est aussi étroitement lié aux conditions d'hygiène et soins, et au manque de fourrages.

Ensuite, lors de l'estivage, les bêtes se retrouvaient dans les montagnes, la plupart du temps mélangées avec les mâles. Si ces derniers battaient la reine lors d'une lutte, ils étaient interdits dans les alpages, ce qui entraînait la présence de taureaux mal nourris et incapables de produire de bons veaux, dû au fait qu'ils n'avaient plus accès à la bonne herbe alpestre. « *Une circonstance très préjudiciable à la bonne reproduction dans bien des communes de cet arrondissement est la folle ambition de préférer des vaches dites reines, ambition qui leur fait interdire dans les montagnes les taureaux qui battent ces dernières. Ceci entraîne la présence de taureaux mal soignés et jeunes et partant inaptes à produire de bons sujets.* »⁵⁷.

Il est évident que cette passion de « la reine » n'a jamais été abolie puisqu'elle fait partie des coutumes enracinées dans le folklore de la race. Nous devons nous questionner sur ce que serait l'Hérens si tout ceci avait abouti. Est-ce que les combats de reines existeraient encore ? Qu'en serait-il des alpages ? Tout ceci nous rappelle qu'à travers ce mouvement, l'objectif n'était pas de déraciner les coutumes, mais d'avoir une autre approche et de tirer profit au maximum de celles-ci en décelant ce qu'elles pourraient apporter de plus à la race. Il est important également de constater que toutes les techniques mises en place n'aboutissaient pas aux résultats escomptés. Nous en avons ici la preuve.

1.3.6 Education du peuple

Comme énoncé dans l'introduction, le peuple était contraint de modifier sa vision de l'élevage. Il semblait être plein de préjugés, de fausses idées et de pratiques incorrectes. Il était donc temps d'améliorer non pas la race, mais cette fois-ci, la mentalité de la population.

⁵³ Une « reine » est une vache qui est supérieure hiérarchiquement aux autres bêtes au sein d'un même troupeau ou alpage lors de la saison estivale. Une vache est aussi appelée « reine » lorsqu'elle a gagné toutes ses adversaires lors d'un combat organisé.

⁵⁴ Confère annexe 8.

⁵⁵ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETAAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.132.

⁵⁶ Rappelons que cette passion fait partie des plus anciennes traditions de la race.

⁵⁷ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETAAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.133.

Nous verrons à travers ce travail que l'éducation du peuple était une volonté qui apparaissait de manière récurrente dans l'optique d'amélioration de la race. En réalité, chacun des moyens instaurés par les Autorités publiques nécessitaient d'éduquer le peuple. Nous l'avons évoqué clairement précédemment lorsque nous avons parlé de l'abolition de la passion de « la reine »⁵⁸ et des conditions d'hygiène et soins⁵⁹. Nous en parlerons aussi plus loin⁶⁰ lors de la fondation de la première école d'agriculture valaisanne, mais cela ne signifie pas qu'il n'est pas nécessaire d'éduquer la population lors de la mise en place d'autres techniques d'amélioration, également abordées dans ce travail. Ceci nous permet donc de constater qu'il est indéniable que l'éducation du peuple valaisan est le point central de la volonté d'amélioration de la race d'Hérens.

Sa mise en place fut relativement longue, étant donné que l'établissement d'enseignement agricole d'Ecône sera fondé en 1891, soit 12 ans après le concours de 1879, pendant lequel a été évoqué pour l'une des premières fois l'éducation du peuple : « *De ce qui précède je conclus que pour améliorer sensiblement nos races du Valais il faut : (...) 4° De plus grands soins voués à l'enseignement agricole et surtout pour l'élève du bétail, pour les soins à lui donner et pour l'hygiène. Cet enseignement pourrait se donner soit par des petits traités ad hoc ou par les soi-disant « Wanderlehrer⁶¹ », tel que cela se pratique dans la plupart des cantons suisses.* »⁶². Cette « lenteur » provient du fait que les agriculteurs ne fussent que trop peu réceptifs aux mesures mises en place en leur faveur : « *On peut dire d'une manière générale que l'amélioration du bétail est trop peu connue et appréciée dans le canton du Valais.* »⁶³. En vérité, ces mesures furent très peu nombreuses. La principale était l'instauration de cours agricoles dans les différentes régions et communes valaisannes : « *Enfin, nous nous permettons de recommander instamment à votre étude : (...) 3° L'organisation de cours agricoles donnés dans les villages qui en feront la demande par des professeurs ambulants.* »⁶⁴ et, plus tard, la naissance d'un établissement d'enseignement agricole sur le site d'Ecône⁶⁵. De même, quelques journaux villageois tels que « La Gazette du Valais » appuieront les Autorités sur leur volonté d'instruction de la population et divulgueront de nouvelles directives sur la tenue du bétail : « *L'impérieuse nécessité reconnue par les armaillis : de mettre tous les soins au choix des élèves et des reproducteurs, de nourrir suffisamment et rationnellement leurs troupeaux, dès l'âge le plus tendre, d'empêcher tout contact des génisses avec les taureaux avant l'âge de deux ans, d'augmenter ainsi la taille de nos bestiaux, la production laitière et la production de la viande, d'accroître, par le fait, le prix commercial de nos vaches et de nos génisses et, par conséquent, la fortune nationale avec l'exportation avantageuse de notre bétail.* »⁶⁶. En plus des cours agricoles, des conférences furent tenues sur de nombreuses thématiques touchant le bétail, en convoquant les propriétaires des sujets de la race d'Hérens : « *M. Schatzmann, directeur de la laiterie modèle de Lausanne, homme très compétent viendra donner en Valais, au commencement de mars, dans les localités où existent des Sociétés d'agriculture, des conférences publiques et gratuites sur l'amélioration des alpages.* »⁶⁷.

Somme toute, il a été fastidieux de modifier les croyances des éleveurs de cette race. L'objectif ne fut pas de dénoncer leurs us et coutumes, mais bien de les prendre en compte et d'en envisager des nouveaux, afin de sortir de l'impasse dans laquelle étaient les paysans.

⁵⁸ Voir point 1.3.5.

⁵⁹ Voir point 1.3.4.

⁶⁰ Voir point 3.1.2.

⁶¹ Un « Wanderlehrer » ou « enseignant itinérant » en français, est un titre professionnel pour les personnes qui, sans être liées à un lieu fixe, enseignaient et conseillaient dans des secteurs et des domaines spécifiques. Source : *Wanderlehrer* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 8 janvier 2022. [Consulté le 2 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Wanderlehrer&oldid=218935769>. Page Version ID: 218935769

⁶² AEV, DI 294.3.3, expositions et concours : Sion 1879, document n°12, p.4.

⁶³ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°3, p.2.

⁶⁴ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°4, p.2.

⁶⁵ Voir note 60.

⁶⁶ *Gazette du Valais 5 février 1879* — *e-newspaperarchives.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=GAV18790205-01.2.15&srpos=6>

⁶⁷ *L'Ami du Peuple 9 février 1879* — *e-newspaperarchives.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=AMI18790209-01.2.11&srpos=8>

Au terme de cette première partie, nous avons déjà pu constater que chacune de ces techniques d'amélioration, à leur échelle, appelaient au progrès. Certaines ont plus contribué que d'autres à l'essor de la race, nous parlons notamment ici des primes pour les bons taureaux et de la pureté de la race, mais nous avons pu voir qu'elles étaient toutes liées entre elles et que sans l'une de celles-ci, cette marche vers le perfectionnement aurait été nettement entravée.

Chapitre 2. Concours et expositions

Les techniques d'améliorations étudiées dans le premier chapitre n'ont pas été les seules à contribuer au progrès de la race. Les concours et expositions eurent certainement le plus grand rôle. Nous savons que les foires et marchés existent en Valais depuis le Moyen Âge⁶⁸. Ils étaient d'une grande utilité du point de vue économique et agricole. Les paysans descendaient de leurs vallées avec leur bétail et denrées alimentaires pour les exposer en plaine. Ces événements étaient surtout festifs, mais contribuaient grandement à la survie des paysans de montagne qui étaient dans la nécessité de vendre leur bétail pour obtenir un revenu leur permettant de combler les besoins au sein de leur famille. Effectivement, nous pouvons décrire les foires⁶⁹ comme étant des manifestations qui mélangeaient la fête et l'échange. Elles permettaient de créer un lien entre les hommes et les animaux, mais aussi uniquement entre les hommes. Les concours et expositions pour les sujets des petites races de montagne⁷⁰ se sont démocratisés dès les années 1850. La relation entre les animaux, les hommes et les concours est restée très ambiguë jusqu'à la fin du XIXe siècle. On assista à une ascension de la renommée de la race grâce aux premiers concours, plus popularisés, puis, jusqu'en 1900, à du mépris pour cette même race, qui réussit finalement à gagner à nouveau en notoriété aux alentours des années 1920.

A travers les expositions de la fin du XIXe siècle, il fallut mener une lutte pour permettre à l'Evolénarde d'être reconnue par la population. Nous voyons ici que tous les moyens sont bons pour contribuer à l'essor des races de montagne et en particulier de la race d'Hérens.

2.1 Sion 1869 et 1871

1869 marqua une nouvelle ère pour l'Hérens. La Société d'agriculture de la Suisse romande⁷¹ organisa à Sion un grand concours-exposition.⁷² C'est pour cette occasion que la Société séduinoise d'agriculture, dont nous avons déjà parlé est créée. De ce fait, avec le soutien du Conseil d'Etat, de nombreuses autres sociétés d'agriculture virent le jour, dont quatre dans les principales villes valaisannes : Sion, Sierre, Martigny, Monthey. Il va de soi que ce nombre ait augmenté encore au fil des années. Jusque-là, l'action du pouvoir, un de nos acteurs principaux, faisait défaut, mais grâce à l'élaboration de ces sociétés la race se vit stimulée. De plus, le canton se développait également du point de vue économique, d'après le chroniqueur de la Société d'agriculture de la Suisse romande, on parlait d'« *une ère économique nouvelle [qui] s'ouvrirait pour le Valais par l'établissement du chemin de fer.* »⁷³ en 1860. Nous comprenons alors l'importance de ce concours à l'échelle nationale.

2.1.1 Quelques turbulences

Cette exposition devait avoir lieu le 22 mai 1869, mais fut malheureusement déplacée deux années plus tard, du 19 au 24 septembre 1871, à cause de divers événements impactant le canton⁷⁴. Dès 1862, le Valais décréta vouloir faire une grande exposition nationale à Sion. Ce ne fut qu'en 1868 que les choses commencèrent à avancer, ce qui nous montre pour la première fois dans ce travail, l'indifférence des

⁶⁸ Source : foires et marché. Dans : *Valais Libre* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 9 octobre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://vslibre.wordpress.com/tag/foires-et-marche/>

⁶⁹ A titre d'exemples, il y avait la foire de Sion existante depuis 1262, celle de Sembrancher qui obtint en 1324 une nouvelle foire venant s'ajouter à celle qu'elle possédait depuis bien longtemps et celle de Viège qui attirait déjà les marchands transalpins en 1314.

⁷⁰ Pour rappel, les petites races de montagne sont l'Hérens, Conches, Loetschen et Illiez.

⁷¹ Cette société fut conçue en 1858, mais fut rapidement remplacée en 1881 par l'initiative de Charles Borel, secrétaire genevois, voyant qu'elle était en péril. Il fonda alors, la Fédération des Sociétés d'Agriculture de Suisse Romande qui regroupait en une fédération les sociétés cantonales et régionales de Suisse.

⁷² Pour varier l'appellation, au cours de ce travail, « marché-concours », « concours-exposition », « concours » et « exposition » seront utilisés tout en ayant le même sens.

⁷³ AEV, 631(494.44) TOR, La Société séduinoise d'agriculture et le développement agricole de Sion, p.10.

⁷⁴ Ces événements sont expliqués plus bas dans ce même point.

Autorités quant à cette cause. Plusieurs entretiens avec les Autorités eurent lieu et notamment avec le chanoine Luder de Saint-Maurice « dont le dévouement pour la cause agricole [était] bien connu »⁷⁵. Au fur et à mesure, le comité de la Société d'agriculture de la Suisse romande se rendit compte de la difficulté à organiser une manifestation agricole dans un canton tel que le Valais qui restait encore très rural : « *Le Valais étant un pays essentiellement agricole nous devons rechercher dans l'agriculture nos principales ressources.* »⁷⁶. Malgré tout, le comité ne se laissa pas décourager et poursuivit le projet. Finalement, ce fut en 1869 que « *le Comité de la Société d'Agriculture de la Suisse romande [informa] le public que, conformément aux décisions prises en assemblée générale, cette société [tiendrait] son septième concours agricole à Sion.* »⁷⁷. Cependant, l'organisation n'était pas aussi simple qu'elle ne le paraissait. Nous assistons en premier à une contestation de la part du Département fédéral de l'intérieur. Celui-ci refusa de faire une demande au Conseil fédéral pour obtenir des subventions. Ensuite, l'année 1868 fut rythmée par des inondations qui détruisirent des infrastructures telles que des routes, ponts et champs. Par conséquent, le comité de la Société d'agriculture de la Suisse romande décida le renvoi de ce concours à l'année 1870 « *parce qu'il [avait] pensé qu'on devait cicatrifier les plaies encore saignantes et ne pas les rendre encore plus sensibles par les accents joyeux d'une grande fête nationale* »⁷⁸. Malheureusement, une fois encore il a dû être repoussé d'une année en raison de la guerre de 1870⁷⁹. Il est évident que les Autorités ainsi que la population valaisanne se questionnèrent au sujet du succès de ce concours : « *Ces retards tous involontaires, avaient eu pour conséquence de faire naître quelques appréhensions au sujet de la réussite de l'entreprise ; l'année 1870 laissait après elle un cortège de tristes souvenirs, la tranquillité avait été si profondément troublée qu'à peine osait-on espérer voir renaître prochainement des temps meilleurs et la reprise d'un concours longtemps désiré et patiemment attendu* ».⁸⁰ Ce concours eut finalement lieu du 19 au 24 septembre 1871, réjouissant les Autorités et les éleveurs.

2.1.2 Classification du bétail

Lors de ce concours, il y avait six catégories : l'espèce chevaline, l'espèce bovine, le petit bétail, les animaux de basse-cour, les instruments et pour finir, les produits. Il est intéressant de se pencher sur la classification des races au sein de ces catégories.⁸¹ Étant donné que pour ce travail nous nous concentrons sur l'Hérens, il faut donc explorer la catégorie « espèce bovine ». Après avoir revu l'historique des classifications, le chanoine Luder⁸² décida de la moderniser pour cette exposition de 1871. Jusque-là, la race d'Hérens ne possédait pas sa propre place à l'intérieur d'une classification spécifique. Il était donc primordial de se pencher sur la question, afin de trouver une solution adéquate. En conséquence, Luder tenta de « légaliser les inégalités » en mettant en place de manière théorique huit groupes⁸³ dont seulement cinq seront maintenus pour le concours. Les cinq groupes étaient : les grandes races tachetées, les grandes races brunes, les petites races brunes (Oberhasli, Conches et analogues), les petites races de montagne (Hérens et analogues), les petites races tachetées (Illiez, Ormons, Loetschen et analogues). Notons que les trois races que l'on appelle « races de montagne⁸⁴ » sont classées dans trois catégories différentes. Notons aussi qu'elles sont classées par taille et couleur de la robe sauf pour l'Hérens ayant une catégorie qui concerne ses capacités⁸⁵. Ainsi, au début des années 1870, la valeur

⁷⁵ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETТАZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.80.

⁷⁶ AEV, DI 294.3.3, expositions et concours, Sion 1879, document n° 12 p.1.

⁷⁷ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 2 p.1.

⁷⁸ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETТАZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.80.

⁷⁹ Les raisons de ce déplacement sont expliquées dans l'annexe 5.

⁸⁰ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETТАZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.80.

⁸¹ Confère annexe 9.

⁸² Luder était un chanoine de l'Abbaye de Saint-Maurice connu pour soutenir les causes agricoles. On disait qu'il était un « ecclésiastique agronome ».

⁸³ Les huit groupes proposés par le chanoine sont : grandes races tachetées ; grandes brunes ; tachetées d'une taille plus petite ; brunes d'une plus petite taille ; petites vaches du Valais ; vaches du Jura ; gros et petit bétail croisé ; bétail de boucherie.

⁸⁴ Il s'agit de la Conches, l'Hérens et l'Illiez-Loetschen.

⁸⁵ Comme déjà expliqué dans l'introduction, par capacités, on comprend ses capacités d'adaptation à des milieux rocailleux, ainsi que son caractère belliqueux.

des vaches de la race d'Hérens est comprise et validée. Elle est bel et bien la race de montagne en titre, mais uniquement si les éleveurs savent corriger ses imperfections.

2.1.3 Règles et organisation

Comme déjà mentionné plus haut⁸⁶, ce concours-exposition était national. Il était donc inscrit dans le programme, selon l'article 1^{er} : « *Seront admis à concourir dans toutes les classes, les animaux, instruments et produits appartenant à des personnes domiciliées en Suisse sans distinction de canton.* »⁸⁷. En ce qui concernait les conditions d'admission au concours, elles n'étaient pas prises à la légère. Il fallait remplir un formulaire et l'envoyer au commissaire de son canton puis conserver le certificat d'inscription reçu en retour du formulaire : « *Toute personne qui voudra exposer devra : 1° S'adresser à l'une des personnes désignées pour la remise des formules de déclaration dans son canton. 2° Remplir et signer la formule et l'expédier franco au commissaire de ce canton (...). 3° Conserver avec soin, pour l'exhiber au concours, le certificat d'inscription qui lui sera expédié en retour de sa déclaration.* »⁸⁸. Du point de vue économique, « *les exposants de chevaux, de mulets et de bêtes à cornes, auront à payer un droit d'inscription de cinq francs par tête, qui sera versé, par la poste, en mains des commissaires cantonaux. Ce droit sera restitué en entier, immédiatement après la distribution des prix, pour chaque animal amené au concours, mais il ne pourra être réclamé après le 24 septembre.* »⁸⁹. Cette somme représentait les frais d'inscription. En outre, « *les animaux [étaient] amenés et nourris aux frais des exposants. Des mesures [furent] prises pour [pouvoir trouver] des fourrages de bonne qualité et au plus bas prix possible.* »⁹⁰. La sécurité était également centrale : « *Les bêtes à cornes devront être munies de cordes solides, les taureaux de liens en fer et de l'anneau nasal afin d'éviter les accidents. La Société rend les propriétaires responsables de tous les accidents qui pourraient provenir de la méchanceté de leurs animaux.* »⁹¹. De nombreuses règles concernaient aussi les animaux en tant que tels. La race, le sexe, la couleur de la robe, l'âge, la durée de possession de l'animal, la date de la dernière saillie et du dernier vêlage⁹² pour les femelles et le domicile de l'exposant avec sa signature devaient être incluses dans le formulaire d'inscription : « *La déclaration pour les animaux de l'espèce bovine devra indiquer : la race, le sexe, la robe, l'âge, et la durée de possession de l'animal, la date de la dernière saillie et celle de la dernière velaison⁹³ pour les vaches, le domicile de l'exposant et sa signature.* »⁹⁴

Nous pouvons d'ores et déjà constater un certain encadrement autour de cette manifestation. Ceci nous amène à penser qu'il y avait une volonté de la part des Autorités du canton du Valais de prouver qu'eux aussi étaient capables de produire une manifestation réussie. Par ailleurs, pour permettre la reconnaissance de ces races souvent laissées de côté et peu considérées, il était tout autant nécessaire de poser un cadre.

2.1.4 Liste du bétail

Créer une liste de bétail à partir des informations fournies par les propriétaires d'animaux permit aux Autorités ainsi qu'au peuple de constater les améliorations au niveau des races. Le résultat fut sans appel, sur 196 sujets de la race, seules 9 bêtes issues de croisement furent présentes à ce concours⁹⁵. Le constat était simple, la population commençait lentement à se rendre compte que les croisements, avec d'autres races suisses, n'étaient pas une solution adaptée pour cette quête du perfectionnement. Restait encore à instruire de manière plus approfondie les agriculteurs valaisans sur le sujet de l'amélioration et ses divers

⁸⁶ Voir point 2.1.

⁸⁷ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 2 p.1, Art. 1.

⁸⁸ Ibidem, p.5, Art. 16.

⁸⁹ Ibidem, p.5, Art. 17.

⁹⁰ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 2 p.5, Art. 18.

⁹¹ Ibidem, Art. 20.

⁹² On appelle vêlage, la mise-bas d'une vache.

⁹³ La velaison est synonyme de vêlage.

⁹⁴ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 2 p.5, Art. 23.

⁹⁵ Confère annexe 10.

procédés. En vérité, il était temps pour les Autorités de prendre de réelles mesures face à l'ignorance du peuple⁹⁶.

Le problème de l'instruction du peuple sera récurrent dans l'histoire de la race d'Hérens. Nous l'avons déjà analysé antérieurement⁹⁷ et nous verrons par la suite qu'il apparaîtra à de nombreuses reprises⁹⁸. Le pouvoir tentera de le résoudre malgré de nombreuses difficultés.

2.1.5 Mise en valeur de la région

Comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre⁹⁹, nous assistons à un développement économique du canton. Grâce aux voies de chemin de fer arrivant jusqu'à la capitale valaisanne, le tourisme continua de croître. Pour que ce marché-concours fût une réussite, la mise en valeur des lieux à proximité de Sion était fondamentale. Les visiteurs pouvaient se rendre dans trois types de lieux valaisans. Il y avait des lieux de culte comme la cathédrale de Sion ou l'ermitage de Longe-Borgne à Bramois. Le deuxième type de lieu était plutôt historique avec l'église de Valère et les ruines de Tourbillon, ainsi que le château de la Soie à Savièse. Finalement, il y avait les lieux faisant partie du patrimoine valaisan comme les Pyramides d'Euseigne, un panorama sur la Dent-Blanche et le glacier de Ferpècle depuis Vex, ainsi que la station alpestre d'Evolène.¹⁰⁰

Nous pouvons maintenant constater une mobilisation générale pour la mise en place de cette exposition non seulement des agriculteurs qui y auront participé volontiers malgré leur manque de connaissances, mais aussi des Autorités politiques qui, après de longues années, avaient finalement décidé de prendre les choses en main pour valoriser le canton et ses races autochtones. Ce premier concours populaire sera une véritable réussite et contribuera au progrès de la race¹⁰¹.

2.2 Sion 1879

L'année 1879 a également marqué l'histoire des Hérens, puisqu'un concours s'est tenu à Sion, grâce auquel les petites races de montagne ont pu acquérir une reconnaissance officielle et où le mérite de la race d'Hérens a été affirmé¹⁰².

2.2.1 Longues discussions

Avant de pouvoir atteindre cette reconnaissance, une longue période de doute eut lieu au cours de laquelle le Département fédéral du commerce et de l'industrie convoqua une série d'experts à Berne, afin d'approfondir la problématique de l'utilité des petites races de montagne en Valais : « *le Conseil fédéral est invité à faire examiner par des experts la question de savoir si les petites races bovines suisses sont avantageuses pour les contrées où on les élève, et, en cas d'affirmative, à présenter un rapport sur les voies et moyens propres à améliorer les dites races.* »¹⁰³. La conférence fut présidée par le chef du Département et messieurs Baumgartner ; de Haller ; Arnold ; Schatzmann ; Schindler furent présents.¹⁰⁴ La décision de continuer la procédure d'amélioration de cette petite race fut finalement prise après un long moment de discussion. En effet, au cours de cette conférence, deux avis divergeaient. Selon Schindler, la solution à adopter était celle de l'abolition des petites races au profit des grandes races. Effectivement, dans le canton de Glaris¹⁰⁵, après la mise en place de mesures favorisant l'élevage des grandes races, un résultat concluant fut obtenu : « *On s'aperçut que la grosse vache donnait sur la*

⁹⁶ Comme nous l'avons vu au point 1.3.6, ces mesures furent prises, mais il a nécessité un bon nombre de mois afin qu'elles soient acquises par les agriculteurs.

⁹⁷ Voir point 1.3.6.

⁹⁸ Voir point 3.1.2.

⁹⁹ Voir point 2.1.

¹⁰⁰ Confère annexe 11.

¹⁰¹ Il est nécessaire de garder à l'esprit le fait que les mesures se mettent en place de manière progressive et lente et qu'elles impliquent un changement d'état d'esprit pour les propriétaires d'Hérens qui s'opère avec quelques difficultés.

¹⁰² Confère annexe 13.

¹⁰³ BINDER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETTEZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.86.

¹⁰⁴ Ils étaient respectivement : président de la Société suisse d'agriculture ; président de la Société d'agriculture de la Suisse romande ; conseiller national à Altdorf ; directeur de la station laitière de Lausanne ; vétérinaire à Mollis (Glaris).

¹⁰⁵ Glaris était le canton de provenance de Schindler.

*même alpe plus de profit que la petite qu'on abandonnait peu à peu.*¹⁰⁶. De plus, « *M. Schindler [reprochait] aux animaux des petites races de n'être pas un bétail de commerce ; ils ne [rendaient] pas d'avantage que ceux des grandes en proportion du fourrage consommé* »¹⁰⁷. En résumé, « *les petites races des hautes montagnes [n'étaient absolument pas] avantageuses.* »¹⁰⁸. D'un autre côté, M. Schatzmann défendait son opinion : « *les petites races au contraire fournissent beaucoup de bétail au commerce et aux petits propriétaires indigènes. Qu'on ne peut pas comparer entre eux les cantons de Glaris et du Valais ; dans celui-là les gens sont entreprenants et ont des capitaux, dans celui-ci au contraire les capitaux manquent et les gens n'ont aucune initiative et aucun zèle agricole.* »¹⁰⁹. Finalement, une décision unanime fut prise lors de cette rencontre : celle d'abolir les croisements avec d'autres races¹¹⁰ comme moyen d'amélioration : « *La commission est unanime à rejeter le croisement comme moyen d'amélioration* ».¹¹¹ Certes, l'objectif était d'améliorer cette race, mais il ne fallait pas confondre cette notion avec le remplacement. Il aurait été sans intérêt de remplacer les petites races par l'importation des grandes.¹¹²

2.2.2 Objectifs et financement

Ce concours avait pour but de : « *de constater l'amélioration [des] races bovines dans les dernières années et de procurer l'occasion à des experts compétents de faire une étude aussi complète que possible sur les avantages que [présentaient] les petites races sous le rapport de la conformation, de la production laitière et de l'aptitude à l'engraissement.* »¹¹³. De plus, « *répondant aux vœux manifestés depuis nombre d'années par les éleveurs des contrées alpestres de la Suisse pour un subside en vue de l'amélioration des petites races bovines, l'Assemblée fédérale, lors de la discussion du budget de 1879, accorda, par l'entremise des comités des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande et du canton du Valais, un subside de 3,000 francs, et chargea le Département fédéral de l'agriculture et du commerce d'approfondir cette question d'une si haute importance pour une grande partie de notre pays et de lui en présenter le rapport.* »¹¹⁴. Au vu de la somme allouée, les récompenses avaient une valeur relativement élevée, « *il [était] alloué pour deux mille quatre cents francs*¹¹⁵ *de primes en espèces* »¹¹⁶ et du foin fut fourni au plus bas prix durant la manifestation : « *L'administration du concours fournira au plus bas prix possible pendant la durée du concours, le foin nécessaire à l'entretien des animaux exposés* ».¹¹⁷ En outre, les communes avaient la possibilité d'accorder des subsides afin d'augmenter les primes : « *Si les districts et les communes allouent des subsides, ils seront affectés à l'augmentation du nombre et de la valeur des primes ; dans ce cas un tableau supplémentaire sera publié ultérieurement.* »¹¹⁸.

Tout cet engouement motiva les propriétaires à faire concourir leurs protégées et le Valais prouva que malgré le fait qu'il fût un canton campagnard et plus pauvre que les autres cantons suisses, une mobilisation économique générale pouvait avoir lieu sans grande conséquence sur le budget annuel. Par conséquent, il exprima clairement son soutien envers les races autochtones.

2.2.3 Rapport des jurys

Globalement, une nette amélioration eut lieu depuis l'exposition de 1871¹¹⁹. Malheureusement, on assista à une rétrogradation au niveau de la pureté de la race. Les sujets de race pure présents au concours

¹⁰⁶ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETTEAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.87.

¹⁰⁷ Idem.

¹⁰⁸ Idem.

¹⁰⁹ Idem.

¹¹⁰ Il s'agissait de croisement avec les grandes races afin d'obtenir de meilleurs attributs corporels et un meilleur revenu.

¹¹¹ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETTEAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.87.

¹¹² Pour mieux comprendre ces discours il est impératif de connaître les systèmes politiques suisse et valaisan de 1815 à 1875 décrits dans l'annexe 12.

¹¹³ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, programme, dispositions générales, Art.4.

¹¹⁴ AEV, PA 3564, rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879, p.1.

¹¹⁵ Confère annexe 14.

¹¹⁶ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, programme, valeur des récompenses, Art.5.

¹¹⁷ Ibidem, Art.6.

¹¹⁸ Ibidem, Art.7.

¹¹⁹ Confère annexe 15.

manquaient alors que les bêtes issues de croisements étaient trop nombreuses : « *par contre nous regrettons que dans l'élevage des animaux de race pure, un mouvement rétrograde très sensible se fasse sentir. C'est ainsi que, dans toutes les catégories, les animaux de race pure formaient une exception, tandis que les produits des croisements étaient la règle.* »¹²⁰. En réalité, cela n'aurait pas dû se passer ainsi. Les Autorités désiraient l'inverse. Comme déjà mentionné plus haut¹²¹, la décision d'abolir les croisements fut prise avant la mise en place de ce concours, mais l'erreur de poursuivre cette pratique avait été commise durant de nombreuses années avant celui-ci. Cette faute engendra donc des veaux « non-pures ». Les Autorités et jurys ne s'attendaient pas à voir un aussi grand nombre de sujets nés après avoir effectué des croisements. Pour les propriétaires, il s'agissait de la seule solution abordable pour améliorer la race, mais d'après le pouvoir¹²², « *les avantages ainsi que les proportions du corps de ces deux races [pouvaient] être augmentées par une alimentation et un élevage rationnels et surtout par des soins hygiéniques meilleurs. La conséquence dans l'élevage de la race pure [aurait aidé] à atteindre cette amélioration ; de plus l'exclusion, comme reproducteur, de tout animal âgé de moins de 18 mois [devait] être réglée par la loi et appuyée par les Autorités.* »¹²³.

Finalement, ce n'était pas aussi simple que cela en pratique. Les membres du gouvernement n'arrivaient pas systématiquement à se mettre à la place des paysans pour qui, l'argent et l'instruction manquaient. Les résultats ne répondaient pas à l'appel et il fallait que les politiques rebondissent le plus rapidement possible en vue d'instruire de manière plus adéquate les agriculteurs, afin qu'ils comprennent les enjeux pour le futur de cette race et changent leurs méthodes devenues inexactes.

Les jurys du concours de 1879 ont produit un rapport dans lequel les défauts à améliorer y sont décrits¹²⁴. Ci-dessous un extrait portant sur les taureaux. Dans l'ensemble, les formes de l'animal restent bonnes, « *mais examiné dans ses détails, on arrive aux résultats ci-après indiqués : 1° La finesse passable. 2° Les cornes tout à fait trop chargées. 3° Les flancs sont parfois tombants et dans ces cas les épaules sanglées (disons que ces défauts sont peu nombreux). 4° Les reins un peu ensellés (épine dorsale infléchie). 5° L'origine de la queue est trop sur la croupe et sa partie supérieure (sur le bassin) trop épaisse et trop haute. Dans ces cas, le bassin est déprimé (enfoncé). 6° L'aplomb¹²⁵ est très bon.* »¹²⁶. Seul un défaut appartient à tous les sujets de la race d'Hérens selon les jurys, il s'agit de l'épaisseur des cornes : « *Cependant, tous ont les cornes extrêmement grosses ; défaut qui paraît appartenir à la race.* »¹²⁷. Selon ces-derniers, ce défaut peut « *s'améliorer en choisissant pour la reproduction les taureaux qui ont les cornes le moins chargées.* »¹²⁸.

Pour revenir aux croisements, un certain nombre de primes a été attribué à des sujets issus de croisements, mais « *il se trouvait des sujets de races croisées dans toutes les sections. Plusieurs de ces dits sujets se trouvaient irréprochables comme forme, et cependant les jurés ne pouvaient pas les primer, pour ne pas faire tort à la race dans laquelle ils étaient classés.* »¹²⁹.

A l'issue de ce bilan, deux solutions que tout oppose furent proposées par les jurys rédigeant ce rapport. La première, plutôt absurde, était de créer une catégorie spéciale croisements afin d'accorder des prix aux bons sujets, mais en y attribuant moins de valeur dans le but de ne pas encourager les éleveurs à reproduire ce cas de figure : « *De pareils animaux doivent être (...) classés dans une seule catégorie embrassant tous les croisements possibles, et ayant des prix de petite valeur, afin de ne pas favoriser les mélanges de sang.* »¹³⁰. La deuxième qui semblait plus réfléchie, était celle d'exclure des concours les animaux issus de croisements et d'étendre l'inscription au Herd-Book suisse pour le bétail d'Hérens :

¹²⁰ AEV, PA 3564, rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879, p.8.

¹²¹ Voir point 2.2.1.

¹²² Rappelons que nos deux acteurs principaux sont les paysans et les Autorités.

¹²³ AEV, PA 3564, rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879, p.13.

¹²⁴ Confère annexe 16.

¹²⁵ Direction des membres d'un animal pour que le corps soit supporté de la manière la plus solide et en même temps la plus favorable aux mouvements. Source : LAROUSSE, Éditions. *Définitions : aplomb, aplombs - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 29 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aplomb/4512>

¹²⁶ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, rapports des jurys, p.1.

¹²⁷ Idem.

¹²⁸ Ibidem, p.2.

¹²⁹ Ibidem, p.5.

¹³⁰ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, rapports des jurys, p.5.

« Enfin d'exclure à tout jamais du concours tout animal issu d'un croisement et d'étendre aussi tôt que possible l'inscription dans le Herd-book suisse aux sujets des races pures d'Hérens et de Conches. »¹³¹. Il est vrai que jusqu'alors, compte tenu du fait que les petites races de montagne avaient de la peine à prouver leur utilité au sein de l'agriculture suisse, il n'avait pas été envisagé de les inclure dans le Herd-Book, c'est-à-dire qu'on préférait déjà¹³² délaissier le petit paysan de montagne au profit du grand producteur provenant le plus souvent des cantons germaniques. Nous pouvons comprendre ceci comme un reniement des petites races du Valais. Si elles n'avaient pas l'autorisation de figurer dans le Herd-Book, elles n'avaient pas le titre de « race » à part entière. C'est donc en 1880 qu'une conférence sur le Herd-Book suisse eut lieu à Romont pendant laquelle on décida que « l'Herd-Book restait ouvert aux petites races du Valais qui seront admises non pas comme variété de la grande race, mais comme race distincte »¹³³. C'est donc à ce moment-là que le processus d'entrée dans ce registre débuta pour l'Hérens, mais cette tentative ainsi que la suivante échoueront. Ce n'est qu'en 1915, lors de la naissance des premiers syndicats valaisans que ceux-ci décidèrent de se rattacher une fois pour toute au Herd-Book suisse.

Il est également important de noter un phénomène apparaissant pour la deuxième fois dans ce travail. Il s'agit de l'abolition du culte de la reine dont nous avons déjà parlé dans le premier chapitre¹³⁴. En effet, lors du marché-concours de 1879, quelques sujets ont montré qu'il était possible de développer une partie souvent délaissée par les propriétaires de cette race : la production laitière. Après ce constat, les Autorités décrétèrent qu'il était judicieux de faire des reines de laiteries à la place de reines de luttes : « quelques sujets cependant indiquent la possibilité de développer ce point important sans croisement, il suffirait d'y porter son attention et de chercher à faire des reines non dans les luttes inutiles mais à la laiterie »¹³⁵. A nouveau ici, le sentiment que les personnes du pouvoir ne connaissaient pas de manière approfondie la race, ainsi que ses trois fins¹³⁶, réapparaît. Il était de toute nécessité de ne pas dissoudre l'une d'elles au profit des deux autres, auquel cas un déséquilibre aurait pu se produire. Dans tous les cas, il est impossible de supprimer l'aspect combattif de l'Hérens, car c'est un élément instinctif chez elle et contre celui-ci, les hommes ne peuvent rien faire. En outre, le charme de cette race disparaîtrait et l'intérêt de l'élever ne serait plus le même.

Nous avons pu voir que, par les diverses méthodes utilisées lors de ce concours, un certain dynamisme apparut. Le début des années 1880 signe le décollage pour la reconnaissance de la race d'Hérens, mais rien n'est jamais acquis, il reste un long chemin, semé d'embûches, à parcourir avant d'arriver à une reconnaissance totale et une stabilisation de la race.

Les concours cantonaux tels que ceux de Sion ou de Genève dont nous parlerons plus loin¹³⁷, ont contribué à l'amélioration de la race d'Hérens. Malheureusement, la sensibilisation pour les éleveurs se faisait de manière plus délicate c'est pourquoi, des manifestations de plus petite envergure¹³⁸ furent mises en place de manière à encourager et favoriser autant que possible le bon élevage du bétail le tout en restant en plus petit comité.

2.3 Concours par districts : district de Conthey

C'est le district de Conthey, qui organisa le premier concours par districts, en mai 1892. Étaient admis uniquement les sujets de la race d'Hérens et « le grand mérite de ces concours de jeune bétail [était] de donner accès à des récompenses à du bétail qui [était] encore trop jeune pour être présenté dans les concours annuels, et surtout d'être un guide pour l'éleveur dans ce sens par exemple que les taurillons de 3 mois présentés et qui ne seraient pas reconnus aptes à la reproduction, les propriétaires

¹³¹ AEV, PA 3564, rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879, p.13.

¹³² A l'heure actuelle le combat continue, les petits agriculteurs alpestres cherchent encore du soutien de la part des Autorités nationales qui paraissent avoir de la peine à percevoir cette demande d'aide. Ou peut-être le voient-ils, mais préfèrent soutenir les agriculteurs apportant plus pour le pays.

¹³³ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETTEAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.88.

¹³⁴ Voir point 1.3.5.

¹³⁵ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, document n°3.

¹³⁶ La corne, le lait et la viande.

¹³⁷ Voir point 3.1.

¹³⁸ Nous parlons ici des concours par district que nous aborderons au point 2.3.

[pouvaient] en disposer autrement sans faire des sacrifices inutiles. »¹³⁹. En outre, il est écrit à l'article 10 de la rubrique « primes » que « les taurillons primés, sauf force majeure [devaient être] présentés au prochain concours cantonal, sous peine de restitution de la prime. La commission du district [était] chargée de veiller à l'exécution de cet article. »¹⁴⁰. Ceci contribua au processus d'amélioration et incita les paysans à exposer leur bétail. Les attentes face à ce marché-concours étaient relativement élevées, mais malgré cela, les résultats n'ont pas satisfait les jurys qui disaient être embarrassés « de distribuer en récompenses vraiment méritées la somme allouée pour les primes »¹⁴¹.

Nous pouvons donc comprendre que les bons sujets manquaient et que les techniques d'amélioration instituées depuis plus de dix ans ne portaient toujours pas leurs fruits. En dépit de cette première catastrophe, d'autres éditions de ce concours eurent lieu durant les années 1890, toujours dans le district de Conthey, montrant chaque année les progrès des éleveurs. Le rapport du concours du 6 mai 1895 à Ardon restait très positif pour la race. On y voyait une amélioration constante qui attira l'attention des jurys. Ceux-ci affirmèrent que la constance était la clé de la réussite pour être un bon éleveur : « *Pourtant il est si rare de rencontrer cette constance chez nos éleveurs de la race d'Hérens, cette qualité est nécessaire pour être un bon éleveur et surtout le seul moyen possible de réussir pour la reconstitution de la race d'Hérens qui ne peut s'améliorer que par la sélection et sans l'aide de l'importation de reproducteurs étrangers.* »¹⁴². Ici à nouveau, la question du choix des taureaux était primordiale, mais restait ambiguë. Il n'est pas évident de comprendre à partir de quand réellement les croisements ont été proscrits de manière définitive. De plus, « *ce progrès a été constant d'une année à l'autre il n'y a jamais eu ce qu'on appelle de relâchement dans l'élevage, malgré les quelques déceptions qu'ont éprouvés quelques éleveurs dans le commencement.* »¹⁴³. Tout le mérite revenait donc aux propriétaires qui ont su rebondir sur leur échec lors de cette première édition.

Un autre aspect est également nécessaire à prendre en compte. Il s'agit du montant accordé pour distribuer les primes. En effet, chaque commune du district¹⁴⁴ accorda « *pour chacun de ces concours un subside de 500 francs dont la répartition sera faite d'après le nombre de tête de bétail du dernier recensement* »¹⁴⁵. Cette fois-là, ce ne fut pas le nombre de bons sujets qui faisait défaut, mais bien le nombre de prix pour chaque bête. On pouvait penser qu'il s'agissait d'un problème majeur, mais en réalité, les propriétaires n'en tenaient même pas rigueur. Pour eux, voir que les Autorités s'intéressaient à leurs protégées, était bien suffisant : « *Les primes distribuées comme on peut le voir ne sont pas grandes ; mais nous savons aussi que nos éleveurs Valaisans ne sont pas exigeants, ce n'est pas seulement le montant de la prime seule qui fait plaisir, on veut aussi avoir la satisfaction de voir les Autorités s'intéresser à son travail.* »¹⁴⁶.

Ainsi, la volonté de créer d'autres modèles de ce type s'est accrue. Finalement, « *dans le but d'encourager et de favoriser le bon élevage du bétail, il [fut] tenu, autant que possible chaque année dans le district de Conthey, un concours de jeune bétail de la race d'Hérens.* »¹⁴⁷. Une dernière note de la part des jurys explique que « *le jour [où] on aura compris en Valais l'importance de s'associer pour l'élevage et que les syndicats (...) appelés à rendre de si grands services seront un peu plus nombreux, on pourra aussi plus facilement louer en commun de bons alpages pas trop élevés où le jeune bétail prospérera mieux et l'élevage en même qu'il sera facilité deviendra plus rémunérateur.* »¹⁴⁸.

C'est la première fois que la notion de « syndicat » est abordée. C'est à ce moment-là que l'on se rendit compte de la valeur que les associations apporteraient à ce mouvement d'amélioration. Reste encore à penser à leur création. C'est ce que nous allons voir dans le chapitre 3¹⁴⁹.

¹³⁹ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°14, p.3.

¹⁴⁰ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°15, p.3, Art.10.

¹⁴¹ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°14, p.1.

¹⁴² Idem.

¹⁴³ Ibidem, p.2.

¹⁴⁴ Dans le district de Conthey, il y a cinq communes ce qui fait un total de 2'500 francs environ.

¹⁴⁵ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°15, p.1, Art. 1.

¹⁴⁶ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°14, p.3.

¹⁴⁷ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°15, p.1, Art. 1.

¹⁴⁸ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°14, p.4.

¹⁴⁹ Voir point 3.2.1.

A travers ce chapitre, nous avons remarqué que les concours-expositions étaient le meilleur moyen d'appuyer la volonté des Autorités sur l'amélioration de la race. Soutenues par les techniques d'amélioration énoncées dans le chapitre 1, les foires ont su poser leurs empreintes à l'intérieur d'une société relativement fermée d'esprit. Aussi, grâce aux nombreuses subventions accordées par la confédération, l'Etat et les communes, la prospérité de ces concours fut confirmée. Le cadre et la rigueur, installés dès le premier concours en 1871, apportèrent de l'importance et du crédit à ce type de manifestation. En tout, la dynamique de ces événements a rendu la population valaisanne plus à même de changer ses coutumes et de s'intéresser sur la manière la plus convenable de s'occuper de son bétail.

Chapitre 3. Démarche de consolidation

3.1 Expositions de Lucerne, 1881 et Genève, 1896

Dans ce point, nous allons nous concentrer, non pas sur les concours en tant que tels, comme nous l'avons fait précédemment avec la place accordée à l'Hérens à l'intérieur de ceux-ci et leurs aspects organisationnels et financiers¹⁵⁰, mais sur des ouvrages qui furent produits pour ces deux occasions. Effectivement, lors d'une exposition qui eut lieu à Lucerne en 1881, le Valais fut appelé non seulement pour y exposer ses sujets, mais aussi dans le but de représenter le canton dans une section concernant l'enseignement et les progrès de l'agriculture en Suisse depuis 8 ans¹⁵¹ : « *Le but de cette section est, d'une part, de démontrer au moyen de la production des résultats divers relatifs à la législation agricole, à l'organisation d'écoles, de cours agricoles et d'expositions ce qui peut se faire dans ce domaine, et d'autre part, de prendre connaissance des travaux et des efforts des Sociétés et des particuliers pour le progrès de l'agriculture depuis 8 ans.* »¹⁵². Le Valais put soutenir ce projet, puisque depuis ces 8 ans, il y eut vraisemblablement lieu un développement dans tous les domaines du canton : « *C'est précisément pendant ce laps de temps que l'agriculture valaisanne a pris son véritable essor.* »¹⁵³. Toujours dans ce même objectif d'amélioration et en lien avec cette section, « *à l'occasion de l'Exposition fédérale d'agriculture à Lucerne 1881 un premier volume du mouvement agricole dans le canton du Valais de 1873 à 1880 a été élaboré par notre Département, avec le concours obligeant des Autorités de districts ou communes, des sociétés ou agronomes distingués.* »¹⁵⁴. Ce premier volume était une revue de l'activité agricole valaisanne de 1873 à 1880. Ayant été « *accueilli très favorablement par le jury et le public* »¹⁵⁵ en 1881, le Conseil d'Etat émit le souhait en vue de l'exposition de Genève en 1896, de produire le second volume de cet ouvrage qui sera nommé Mouvement agricole dans le canton du Valais de 1880 à 1895 : « *Le Conseil d'Etat vient de décider la publication d'un second volume comprenant la période de 1880 à 1895 en vue de l'Exposition nationale de Genève en 1896.* »¹⁵⁶. Ce dernier sera également un succès pour le canton au vu de la période concernée qui fut féconde : « *Ce volume ayant trait à une époque particulièrement favorable en œuvres agricoles* »¹⁵⁷.

3.1.1 Mouvement agricole dans le canton du Valais (1880 - 1895)

Ce travail « *de longue haleine [devait] être une revue, un inventaire de tout ce qui [avait] été fait (...) dans le domaine de l'agriculture par les Autorités publiques, les sociétés d'agriculture, les syndicats, les associations et les particuliers* »¹⁵⁸. Il devait comprendre les rubriques suivantes : « *a) activités des Autorités : 1° lois, décrets, arrêtés, règlements et publications relatifs à l'agriculture. 2° moyens employés pour répandre et encourager le développement de l'agriculture. 3° Statistique agricole (...). b) activités des sociétés d'agriculture, des syndicats, des associations, des particuliers : 1° Statuts et règlements. 2° Rapport sur tout ce qui a été fait par les sociétés pendant la période de 1880 à 1895 en*

¹⁵⁰ Voir points 2.1.2, 2.1.3, 2.2.2.

¹⁵¹ Ces 8 années furent de 1873 à 1880.

¹⁵² AEV, DI 294.3.4 Exposition et concours, Lucerne 1881, document n°17.

¹⁵³ Idem.

¹⁵⁴ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°197, p.3.

¹⁵⁵ Idem.

¹⁵⁶ Idem.

¹⁵⁷ Ibidem, p.4.

¹⁵⁸ Chacun devait rédiger un rapport sur son activité agricole, les améliorations apportées, l'acquisition de nouveaux engins etc.

¹⁵⁹ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°197, p.4.

faveur de l'agriculture. »¹⁶⁰. Naturellement, il devait être rédigé de manière chronologique et devait comprendre la section : « *élevage du bétail, concours organisés et résultats, (...), conférences données par les sociétés.* »¹⁶¹. En outre, comme nous l'avons vu tout au long de notre travail¹⁶², l'enseignement était central dans cette quête vers l'amélioration. De ce fait, les Autorités décidèrent de l'élaboration d'une rubrique réservée à l'éducation et l'enseignement. Elle se nommait « *Enseignement et essais agricoles* »¹⁶³ et contenait les sections suivantes : « *1° Enseignement agricole dans les écoles normales et primaires. 2° Ecole pratique d'agriculture à Ecône ; plan et rapports.* »¹⁶⁴. A l'aide de ces différentes rubriques, nous avons une idée claire de l'importance et de l'utilité de l'ouvrage à cette époque. Finalement, « *les réponses [devaient parvenir au Département] sans faute pour le 1^{er} Juin 1895, [qui se chargea] à la coordination et de la rédaction des réponses définitives du volume.* »¹⁶⁵.

De nombreux villages et districts valaisans¹⁶⁶ avaient répondu à la demande du Conseil d'Etat en rapportant leur activité agricole durant ces 15 années¹⁶⁷. Il y avait par exemple Sierre, Saxon, Vionnaz et Salins.

Le premier déclara avoir mis en place de nombreuses conférences visant à améliorer l'éducation de la population : « *1880 : Conférence à Sierre sur l'hygiène du bétail et sur les moyens pour augmenter les fourrages et les engrais ; 1883 : Conférence sur l'élevage du bétail ; 1888 : Conférence sur l'amélioration de la race bovine ; 1889 : Conférence sur l'élevage du bétail et maladies, Bieler. Conférence sur l'utilisation du lait et les maladies du lait (de Vevey).* »¹⁶⁸. La ville avait également participé à plusieurs expositions : « *1881 : Participation à l'exposition de Lucerne ; 1883 : Participation au concours des reproducteurs de race bovine à Sion. Participation à l'exposition de Zurich ; 1888 : Participation à l'exposition du petit bétail à Martigny.* »¹⁶⁹.

Le deuxième exprima pour l'année 1895 de bons résultats issus de travaux communs, pareils à l'achat de machines, ou à l'instruction des paysans sur la manière de semer : « *Nous avons le plaisir de pouvoir constater aujourd'hui, 10 ans plus tard, les bons résultats de ce travail en commun uni à la bonne volonté, à la patience, à la persévérance.* »¹⁷⁰. Dès l'année 1887 et jusqu'en 1894, une conférence agricole par an eut lieu au sein de la commune, ce qui permit aux chefs de section d'exprimer leurs rapports respectifs. Pour ce qui était de l'amélioration du bétail, les résultats restaient médiocres durant les premières années. Par exemple, en 1887, « *quelques légers progrès au point de vue de l'ordre, de la propreté, des soins et de l'alimentation du bétail [eurent lieu] (...), [mais] l'élevage [laissait] beaucoup à désirer.* »¹⁷¹. Ces résultats ne tardèrent pas à devenir meilleurs dès 1889 où « *le bétail [était] mieux soigné, mieux affouragé, [ce qui signifiait] grands progrès, mais pas encore perfection* »¹⁷². Malheureusement, ces bons résultats ne furent pas présents de manière linéaire durant les années suivantes. En 1890, le prix de vente et de boucherie du bétail était relativement élevé, ce qui fut encourageant, mais la maladie de la tuberculose¹⁷³ fit des ravages dans ce village¹⁷⁴ et le problème de l'hygiène des étables réapparut : « *Les prix extraordinairement hauts qu'à atteint le bétail doit être un encouragement pour les éleveurs. Le rouget du porc¹⁷⁵ a fait de terribles ravages. (...) Les écuries sont imprégnées de ses germes. Il faudrait donc une désinfection à fond et maintenir ces animaux dans un*

¹⁶⁰ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°197, p.5.

¹⁶¹ Idem.

¹⁶² De manière plus détaillée au point 1.3.6.

¹⁶³ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°197, p.7.

¹⁶⁴ Idem.

¹⁶⁵ Ibidem, p.8.

¹⁶⁶ En plus des Autorités publiques, sociétés d'agriculture, syndicats et associations,

¹⁶⁷ 1880 à 1895.

¹⁶⁸ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°228, p.2-4.

¹⁶⁹ Idem.

¹⁷⁰ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°229, p.2.

¹⁷¹ Ibidem, p.6.

¹⁷² Ibidem, p.9.

¹⁷³ La tuberculose est une maladie infectieuse et contagieuse, commune à l'homme et aux animaux, due au bacille de Koch et touchant principalement les poumons. Source : LAROUSSE, Éditions. *Définitions : tuberculose - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 juillet 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tuberculose/80134>

¹⁷⁴ Le village de Saxon eut pour 5'000 francs de bêtes mortes de cette maladie.

¹⁷⁵ Le rouget du porc est un synonyme de tuberculose.

bon état de propreté. »¹⁷⁶. Ce problème s'est maintenu durant cette décennie puisqu'en 1891 « *la tenue des étables [laissait] à désirer* »¹⁷⁷ et en 1892 lors d'une première inspection « *la plupart des écuries [manquaient] de lumière et d'air. Les crèches [n'étaient] pas régulièrement vidées. Les fausses à purin [étaient] toujours peu nombreuses* »¹⁷⁸, mais lors d'une deuxième inspection, les résultats furent changés : « *Amélioration notable sur plusieurs points. Il a été distribué 12 prix aux sociétaires qui ont obtenu les meilleures notes à ce concours de bonnes tenues des étables.* »¹⁷⁹.

En ce qui concerne le village de Vionnaz, depuis l'année 1884, 4'521 francs avaient été déboursés pour l'achat de bons taureaux et l'octroiement de primes : « *L'Administration a aussi voué sa sollicitude à l'amélioration du bétail, c'est ainsi que depuis 1884 elle a dépensé la somme de 4'521 fr 95 pour achat de bons taureaux reproducteurs et primes.* »¹⁸⁰. Ceci montre que les Autorités communales tenaient à voir leur bétail amélioré. Le village reçut comme prévu des primes pour ses bons taureaux de la part de la commune, du canton et de la confédération, ayant toutes la même valeur : « *les primes de la commune égalent celles accordées par la Confédération et le Canton.* »¹⁸¹. Pour finir, dans le but d'encourager l'élevage indigène, « *tout éleveur de taureau qualifié [recevait] une surprime de 30 francs après que ce dernier [eût] fait une année de service depuis qu'il [eût] été autorisé ou primé* ».¹⁸²

Finalement, le rapport du village de Salins est vierge¹⁸³. Nous constatons qu'aucune innovation agricole eut lieu dans ce village.

Il est intéressant de comparer ces villages partant du haut vers la bas Valais, ainsi que le dernier village « de montagne ». Chacun a évolué de manière différente pour obtenir finalement des résultats semblables, sauf pour le village de Salins qui n'a pas su mettre en place des méthodes nécessaires, afin de produire de bons résultats. A nouveau, nous observons les écarts entre les villages de plaine et ceux de montagnes. Que ce soit sur les techniques utilisées ou encore sur l'éducation des paysans, tout diffère. D'un autre côté, il est nécessaire d'appréhender le problème en ayant une vision plus positive : si ces améliorations se font progressivement dans les villages de plaines, il n'y a pas de raison qu'elles ne se propagent pas durant les années à suivre dans les villages de montagne. Notons aussi qu'il n'existe pas une technique d'amélioration fonctionnant mieux que les autres, mais que chacune d'entre elles se complète aux autres dans l'objectif d'obtenir les meilleurs aboutissements possibles.

3.1.2 Ecône comme école d'agriculture

Comme mentionné plus tôt dans notre travail¹⁸⁴, le site d'Ecône jouait un rôle dans le mouvement agricole valaisan de 1880 à 1895. En effet, le Conseil d'Etat voulait faire figurer Ecône comme établissement d'enseignement agricole à l'exposition de Genève en 1896 : « *Monsieur le Chanoine Favre, directeur à Ecône, m'ayant appris que vous souhaitiez de voir cette école, en tant qu'établissement d'enseignement agricole, figurer à la future exposition nationale d'agriculture* »¹⁸⁵. Malheureusement « *sous bien des rapports, l'établissement n'[avait] pas encore réalisé assez de perfectionnement pour pouvoir s'offrir comme modèle, et tout ce qu'il [pouvait] présenter d'intéressant se [trouvait] consigné dans ses publications et dans les plans du domaine élaborés par M. le géomètre W. de Cocatrix.* »¹⁸⁶. En dépit de cela, un essai sur la partie historique du domaine fut écrit, afin de donner de la crédibilité à cette école : « *Si on voulait y joindre un petit aperçu historique concernant les premières années d'exercice de l'établissement, ce serait tout.* »¹⁸⁷.

La première année, pendant laquelle naquit l'idée d'en faire un établissement d'enseignement agricole, fut l'année 1890. Initialement, il était question d'en faire une ferme-école, puisque le site était une ferme appartenant au Grand-Saint-Bernard et « *les lieux, les conditions d'exploitation, la variété des produits du sol, la personne du régisseur dont les connaissances et les aptitudes en agriculture avaient déjà été*

¹⁷⁶ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°229, p.10-11.

¹⁷⁷ Ibidem, p.13.

¹⁷⁸ Ibidem, p.17-18.

¹⁷⁹ Ibidem, p.18.

¹⁸⁰ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°236, p.2.

¹⁸¹ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°229, p.3.

¹⁸² Idem.

¹⁸³ Confère annexe 17.

¹⁸⁴ Voir point 2.4.1.

¹⁸⁵ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°211, p.1.

¹⁸⁶ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°211, p.1.

¹⁸⁷ Ibidem, p.1-2.

remarquées dans des circonstances de concours, d'expositions etc. que tout en un mot, semblait concourir pour y rendre facile et opportune l'organisation d'une Ferme-Ecole car c'est de cela seulement qu'il était d'abord question. »¹⁸⁸. Grâce à ces facteurs, l'accueil de ce projet fut favorable de la part du canton du Valais et le processus de transformation se mit en marche. Il fallut s'adresser à la maison du Grand-Saint-Bernard, afin de parler d'une « convention éventuelle » : « *Sans tarder, il fit adresser à la maison du Grand-Saint-Bernard en juillet 1890, une lettre par laquelle il lui faisait part de ses vues, formulait à ce sujet des propositions et posait les bases d'une convention éventuelle.* »¹⁸⁹. L'acte fut donc signé en 1891 : « *Dans sa session de mai 1891 le Grand Conseil après une courte délibération et l'adoption de quelques clauses additionnelles, approuve à l'unanimité la convention, heureux de voir arriver le moment où le pays allait être doté d'un établissement d'enseignement agricole.* »¹⁹⁰.

C'est au Grand-Saint-Bernard que revint la gestion de cette ferme-école : « *La maison du Grand-Saint-Bernard administre à son compte la ferme, dirige l'établissement, présente à l'Etat les professeurs, fourni des locaux nécessaires, accorde une Bourse de 125 frs. à chaque élève valaisan jusqu'à concurrence de 20 élèves etc.* »¹⁹¹. Les enceintes durent être améliorées dans le but de recevoir le plus d'étudiants possible dans des conditions optimales : « *Ces derniers étant loin d'être suffisants, il a fallu élever d'un étage le bâtiment existant et transformer le reste selon les nouveaux besoins de l'établissement. On l'a muni d'eau potable.* »¹⁹².

Après quelques temps, les Autorités purent remarquer que leurs sacrifices financiers, ainsi que ceux du Grand-Saint-Bernard pour créer cette école, payaient et qu'« *il [était] hors de doute que les sacrifices que [s'imposaient] l'état ainsi que la maison hospitalière du Grand-Saint-Bernard [porteraient] leurs fruits et [contribueraient] pour une large part à relever la situation souvent très précaire dans laquelle se [trouvait] l'agriculteur routinier. (...) Si un ou 2 jeunes gens [sortaient] de cette école avec de bonnes notes ; non seulement ils [seraient] là toujours prêts à donner de bons conseils à leurs voisins, mais ce qui [était] plus encore, ils [prêcheraient] par l'exemple.* »¹⁹³.

L'auteur de cet essai le conclut en disant qu'« *il ne se passera pas un grand nombre d'années que nous ressentirons dans tout le canton l'influence heureuse de cette belle institution.* »¹⁹⁴. Il eut ainsi raison, puisqu'en 1923, l'Ecole d'Agriculture de Châteauneuf ouvrit ses portes et élargit le domaine d'enseignement institué à Ecône. Ce site fut remplacé par cette nouvelle école qui offrit la possibilité d'entreprendre une formation professionnelle dans six domaines différents¹⁹⁵.

Après avoir étudié et compris les techniques d'amélioration énoncées dans les deux premiers chapitres, il est intéressant de se pencher sur les inventions et méthodes qui ont maintenu le travail effectué par ces techniques d'amélioration. Comme expliqué dans l'introduction, des associations d'éleveurs se sont créées. Initialement, il s'agissait d'éleveurs provenant de mêmes communes se réunissant dans le but d'améliorer l'activité agricole de ladite commune. C'est ce que nous allons voir plus loin¹⁹⁶ pour la commune de Vétroz. Ensuite, c'est en 1920 que sera fondée la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens, qui constitue encore aujourd'hui un pilier pour le développement de la race.

Ces associations vont rapprocher les éleveurs et poursuivre l'éducation des paysans valaisans. Elles renforceront le partage d'idées et de savoir-faire et trouveront des solutions adaptées aux problèmes de l'époque. Le tout formera une base solide sur laquelle viendra se poser l'avenir de la race d'Hérens.

¹⁸⁸ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°212, p.1.

¹⁸⁹ Ibidem, p.1-2.

¹⁹⁰ Ibidem, p.2.

¹⁹¹ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°212, p.2.

¹⁹² Ibidem, p.3.

¹⁹³ Ibidem, p.4.

¹⁹⁴ Idem.

¹⁹⁵ Aujourd'hui encore, l'Ecole d'Agriculture de Châteauneuf offre un large choix de formations telles que : agriculteur, viticulteur, caviste, maraîcher, arboriculteur et paysagiste, autant bien pour les hommes que pour les femmes. Source : *Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf - vs.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 octobre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.vs.ch/web/sca/ecole-d-agriculture-du-valais>

¹⁹⁶ Voir point 3.1.1.

3.2 Fondation des syndicats ainsi que de la Fédération

Au début du XX^e siècle, les agriculteurs de chaque commune commencèrent à se réunir ayant pour objectif la mise en place de règles sur les techniques d'amélioration et de maintien de la race d'Hérens. C'est la création des syndicats d'élevage de la race d'Hérens. Chaque détenteur de sujets de la race d'Hérens vivant dans la même commune pouvait faire partie d'un groupe appelé « syndicat ». Lors de la fondation du syndicat de Vétroz, celui-ci produisit des statuts en vue de « *répondre plus complètement à la demande des acheteurs et par conséquent d'assurer un résultat plus avantageux que précédemment à leur activité comme éleveurs* »¹⁹⁷. Nous allons nous pencher plus loin sur les statuts de ce dernier¹⁹⁸.

3.2.1 Syndicat d'élevage de Vétroz

Fondé en 1924 le syndicat d'élevage de Vétroz « *est administré par un comité de trois membres : un président, un vice-président-caissier et un secrétaire. 2° Par une commission d'expertise composée de trois membres et de deux suppléants. 3° Par deux commissaires vérificateurs des comptes.* »¹⁹⁹. Le comité établit des règles bien précises pour le futur agricole de la commune.

Dans notre réflexion, les règles intéressantes sont celles qui touchent la gestion du bétail. Il s'agit de : « *Achat et garde du taureau* », « *Achat et entretien des vaches* », « *Des élèves* », « *Registre d'élevage* » et « *Marque du syndicat* »²⁰⁰. Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, le choix d'un bon mâle reproducteur était primordial pour améliorer la race, c'est pourquoi, la section « *Achat et garde du taureau* »²⁰¹ était un pilier fondamental pour le maintien du syndicat. La gestion du taureau, ainsi que son coût revenaient au syndicat : « *Art 28. a) Le syndicat entretient un taureau primé ; il est acheté par la commission d'expertise suivant les instructions des membres du syndicat ; b) Le syndicat paie le prix d'achat* »²⁰². L'objectif était de l'élever dans les meilleures conditions possibles et de le préserver afin d'obtenir d'excellents élèves : « *d) Le ou les taureaux serviront d'abord aux vaches et génisses inscrites au registre d'élevage du syndicat ; puis, pendant que ces dernières ne sont pas en nombre suffisant, aux autres vaches, à commencer par celles qui appartiennent aux membres du syndicat.* »²⁰³.

En ce qui concerne les trois sections suivantes, elles restaient banales, mais fondamentales. Le registre d'élevage du syndicat occupait en réalité la place centrale dans chacune de ces sections. En réalité, ce registre contenait l'ensemble des animaux considérés comme idéals pour l'amélioration de la race. Il est expliqué pour les vaches que « *l'inscription des mères-vaches dans le registre d'élevage ne [pouvait] avoir lieu sans le consentement unanime des trois experts. La commission se [servirait] de tables à points ou [apprécierait] autrement. Elle [accorderait] la plus grande importance aux preuves d'une bonne filiation.* »²⁰⁴ et pour les veaux que « *l'inscription des jeunes bêtes au registre d'élevage [était] également soumise à l'approbation unanime de la commission d'expertise et cela aux mêmes conditions que pour les mères vaches.* »²⁰⁵. Une évaluation et un suivi régulier des bêtes appartenant au registre était donc de rigueur, mais il fallait également prendre en compte les nouveaux achats des propriétaires qui devaient aussi être évalués.

Finalement, la dernière section était une nouveauté dans l'élevage. Il s'agissait du marquage au fer rouge sur les sujets compris dans le registre : « *Le syndicat se réserve le droit d'apposer au fer rouge sa marque sur le bétail inscrit.* »²⁰⁶.

Ainsi, le registre et le marquage au fer rouge étaient de bonnes solutions pour l'amélioration de la race. Ils créèrent une sélection minutieuse du bétail et forcèrent les propriétaires, parfois paresseux, à amener leurs protégées aux concours. Ensembles, ils formaient une sélection regroupant les bêtes de qualité de la commune de Vétroz et servaient d'inspiration pour les autres syndicats à venir.

¹⁹⁷ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°204, p.1.

¹⁹⁸ Voir point 3.2.1.

¹⁹⁹ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°204, Art. 11, p.3.

²⁰⁰ Ibidem, p.5-7.

²⁰¹ Ibidem, p.5.

²⁰² Ibidem, Art. 28, p.5.

²⁰³ Idem.

²⁰⁴ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°204, Art. 30, p.6.

²⁰⁵ Ibidem, Art. 32, p.6.

²⁰⁶ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°204, Art. 35, p.7.

Le syndicat d'élevage de Vétroz fut l'un des premiers syndicats à être formé et agit comme modèle pour l'élevage moderne de la race d'Hérens. Durant les années 1920 jusqu'à 1935 environ, de nombreux syndicats sont nés ayant tous un souhait commun : l'amélioration des conditions de sélection et de vie du bétail d'Hérens. Heureusement, depuis l'année 1920, les divers syndicats du canton sont appuyés par le soutien d'une nouvelle organisation : la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens.

3.2.2 Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens

La Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens nommée à l'origine, « *Fédération des Syndicats d'Élevage de la Race d'Hérens* »²⁰⁷ fut fondée en 1917 et débuta son activité en 1920. Comme son nom l'indiquait, elle regroupait initialement tous les syndicats d'élevage dans le but de faciliter l'amélioration de la race : « *Les syndicats d'élevage de la race d'Hérens se constituent en une société* »²⁰⁸. Naturellement, ses objectifs étaient multiples, mais tous gravitaient autour de l'amélioration : « *La Fédération a pour but d'accélérer et de généraliser, par une action d'ensemble, l'amélioration du bétail de la race d'Hérens.* »²⁰⁹.

Dans ses statuts lors de sa création en 1920, elle renforça son aspect collaboratif. Effectivement, cette fédération visait à regrouper et soutenir les syndicats naissants, mais aussi à assurer une collaboration avec les Autorités cantonales. Elle était la médiatrice entre ces deux pôles : « *1. En provoquant la création de nouveaux syndicats, en contrôlant et stimulant l'activité des syndicats fédérés et en leur servant d'intermédiaire avec les Autorités cantonales et fédérales, ainsi qu'avec l'Union suisse des Fédérations de syndicats d'élevage ; 2. En organisant ou en collaborant, avec le Département cantonal chargé de l'agriculture, à l'organisation de marchés-concours de taureaux ; (...) 4. En cherchant des débouchés pour le bétail appartenant aux membres des syndicats.* »²¹⁰.

Outre l'objectif d'amélioration, le soutien aux syndicats et la collaboration avec les Autorités, la FSEH²¹¹ créa son propre Herd-Book. Celui-ci regroupa exclusivement les sujets de la race d'Hérens, contrairement au Herd-Book fédéral contenant toutes les races confondues. Nous voyons qu'elle se démena activement, afin de protéger cette petite race de montagne et d'en faire une race à part entière possédant ses propres atouts.

Finalement, elle ne cessera de se développer en ayant de nouvelles volontés, mais gardera toujours une seule vision : celle de l'amélioration et du perfectionnement de la race.

Par ce troisième et dernier chapitre, nous faisons face à un dénouement de cette méthode d'amélioration. Ici, dénouement rime avec la fondation de la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens. Elle devint le support principal de la race d'Hérens et pu renforcer les diverses sociétés d'agriculture dans leur démarche de soutien de la race. En outre, nous pouvons constater que les Autorités, après plus de dix ans de réflexion et discussion sur le meilleur moyen à adopter quant à l'instruction du peuple, ont finalement réussi à concevoir un établissement d'enseignement agricole en vue de former des agriculteurs responsables et soutenant la cause de l'amélioration. Comme déjà mentionné²¹², ce type d'école est d'ailleurs toujours d'actualité, non plus sur le site d'Ecône, mais à Châteauneuf. Ceci nous montre qu'après de nombreuses années de réticence, les paysans furent réceptifs à l'instruction et que ce type de formation convenait et convient encore à l'heure actuelle dans le canton du Valais.

Conclusion

A l'issue de ce travail, nous pouvons faire divers constats sur les méthodes mises en place.

Tout d'abord, il y eut ce que nous avons appelé les « techniques d'amélioration ». Leur but commun était d'améliorer les caractéristiques de la bête. Toutes n'affectaient pas de manière directe le corps des sujets de la race, mais elles contribuaient à améliorer leurs défauts corporels. Le choix des taureaux reproducteurs, ainsi que les primes qu'on leur attribuait, sont les deux techniques ayant demandé le plus

²⁰⁷ AEV, BCV PA 1649, Statuts de la Fédération des Syndicats d'Élevage de la Race d'Hérens, Art.1, p.1.

²⁰⁸ Idem.

²⁰⁹ Ibidem, Art.2, p.1.

²¹⁰ Ibidem, p.1-2.

²¹¹ Par abréviation la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens devient FSEH.

²¹² Voir point 3.1.2.

de travail aux Autorités, mais elles constituaient les piliers fondamentaux de cette quête vers le perfectionnement. Comme nous l'avons vu, la pureté de la race fut la règle la plus délicate à mettre en œuvre. De nombreux moments de doutes et de discussion eurent lieu avant de décider de l'abolition des croisements. Encore aujourd'hui, il n'est pas facile de définir l'année à partir de laquelle les croisements ont été véritablement supprimés, mais nous savons que la conférence donnée en amont du concours de 1879 signa l'arrêt total de cette pratique, bien que depuis une dizaine d'années déjà, les Autorités se battaient contre la réticence des propriétaires pour obtenir cette abolition. En lien avec ceci, les propriétaires peu compréhensifs et souvent enfermés dans leurs traditions ont été instruits au travers de conférences ou de rédaction d'ouvrages portant sur la manière la plus adéquate de gérer leurs exploitations agricoles, tout en prenant en compte le bien-être de leur bétail. Leurs mœurs furent ainsi progressivement changées au profit de nouvelles méthodes en accord avec l'époque dans laquelle ils vivaient. Quant aux autres techniques abordées, elles ne furent pas toujours en cohérence avec le folklore de la race. Nous parlons ici de l'abolition de la passion de « la reine », qui fut la seule technique qui, malgré le souhait des Autorités, n'aboutit pas. Nous pouvons voir aujourd'hui l'impact que cette suppression aurait eu, non seulement dans le monde des Hérens, mais aussi dans tout le canton du Valais. On aurait détruit une coutume ancestrale rendant notre contrée unique. Nous nous apercevons ainsi de l'importance de la voix des paysans qui, malgré leur manque de volonté, surent accepter les solutions proposées, mais aussi se rebeller contre celles inappropriées. Finalement, les dernières techniques, telles que l'amélioration des cultures et les conditions d'hygiène et de soins, furent tout aussi nécessaires que les autres. Après cette analyse, nous sommes en mesure de dire que toutes ces techniques contribuèrent au progrès et à l'avènement de la race d'Hérens.

Ensuite, les marchés-concours et expositions réservés au petit bétail de montagne naquirent. Au début, ceux-ci n'eurent pas le succès escompté en raison du manque de correction effectuée sur les sujets exposés. Rappelons que ces foires étaient des lieux de vente et d'achat de bétail, mais elles furent rapidement conçues dans le but de faire connaître les petites races de montagne encore méconnues du peuple suisse et d'y exposer leurs particularités. La première exposition que nous avons abordée fut fondamentale en cela que la mobilisation de Société d'agriculture de la Suisse romande fut démontrée. Nous parlons ici des décisions prises sur les changements de dates, des entretiens avec le chanoine Luder qui proposa une nouvelle classification du bétail innovante et la patience de cette société face au Département fédéral de l'intérieur qui refusa de faire une demande au Conseil fédéral pour obtenir des subventions qui auraient servi à l'octroiement de primes.

Ensuite, le concours de Sion en 1879 est celui qu'il faut impérativement retenir lorsque nous parlons des marchés-concours de la race d'Hérens. Il fut décisif, étant donné que c'est pour cette occasion que la décision de proscrire les croisements de manière définitive fut prise, mais c'est aussi à partir de ce moment-là qu'un certain dynamisme au niveau de l'amélioration du bétail apparut, principalement grâce aux jurys de ce concours qui exprimèrent clairement les défauts de la race devant être améliorés. C'est également la première fois que le Herd-Book suisse est mentionné. Bien que deux tentatives pour y inscrire la race d'Hérens échouèrent, cela montre qu'on commençait à reconnaître l'Hérens comme une race suisse à part entière.

N'oublions pas les concours par districts, qui servirent d'exemple à la population valaisanne sur la manière d'élever le bétail. Le district de Conthey, dont nous avons parlé, fut le premier district à mettre en place ce type de concours. Ce concours était dédié aux bêtes trop jeunes pour participer aux expositions annuelles et sur lesquelles il n'était pas trop tard pour effectuer des améliorations. Il servait de guide d'élevage pour les paysans, dans le sens où on y prodiguait des conseils sur la gestion des taureaux encore trop jeunes pour la reproduction. Les résultats ne furent pas immédiatement satisfaisants, mais nous avons pu voir grâce aux années qui suivirent que la constance au niveau de l'amélioration était le secret du succès. Tout ceci nous amène à penser qu'appliquer ces techniques d'amélioration de manière universelle n'était pas la solution idéale, mais il fallait se préoccuper plus spécifiquement des agriculteurs et considérer leurs besoins en les accompagnant vers le changement. Nous avons vu que la somme des primes importait peu pour eux, mais au contraire, de voir qu'on s'intéressait à leur bétail comptait beaucoup.

Pour finir, à partir de la fin du XIX^e siècle et dès le début du XX^e siècle, la volonté d'amélioration fut remplacée par une démarche de consolidation. Les ouvrages publiés à l'occasion des concours de

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

Lucerne en 1881 et Genève en 1896, décrivent une agriculture valaisanne transformée²¹³. Ils montrèrent surtout les progrès au niveau de l'enseignement agricole qui avait subi un essor grâce à la création de la ferme-école d'Ecône. Ce site permit la mise en place d'un système d'éducation stable formant des jeunes paysans conscients des changements à opérer dans le but de maintenir les races de montagne du Valais et de leur accorder du crédit.

La race d'Hérens fut de plus en plus soutenue par la naissance des syndicats et tout particulièrement par la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens. Ces deux types d'associations travaillèrent en accord avec les politiques valaisannes et suisses, ayant durant ce mouvement d'amélioration regroupées leurs forces dans l'objectif d'obtenir la reconnaissance de la race d'Hérens dans tout le pays et d'assurer son futur dans le canton du Valais.

Pour conclure, le mérite de cette amélioration revient à nos deux acteurs principaux : le pouvoir et les paysans. Le pouvoir ne s'arrêta pas aux premiers résultats médiocres, mais poursuivit cette campagne en apportant des solutions innovantes et modernes. Il s'intéressa aux paysans, afin de considérer leurs volontés et de les pousser à transformer leurs méthodes et manières de penser. Nous avons témoigné du fait qu'il ait fallu plus de vingt ans pour trouver un système d'éducation adapté à la population valaisanne, ce qui mit la ténacité des Autorités à rude épreuve, mais elles trouvèrent finalement la solution la plus convenable en créant l'établissement d'enseignement agricole d'Ecône. Les paysans, quant à eux, surent s'ouvrir aux changements proposés, malgré leur méfiance à l'égard des solutions adoptées. En fin de compte, grâce à cette mobilisation, la race obtint du crédit de la part des Autorités fédérales et de la population suisse et sut maintenir sa place au sein du folklore valaisan.

Ainsi, nous constatons que sans ces techniques spécifiques, il est certain que la race d'Hérens ne serait pas la même que celle que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous pouvons donc affirmer qu'il était de toute nécessité d'aider cette race, ainsi que ses propriétaires, restés figés dans une pratique ancestrale devenue inadéquate.²¹⁴

²¹³ L'agriculture valaisanne fut transformée notamment grâce au nombre croissant de participations aux concours, aux diverses conférences données et à des travaux communs tels que l'achat d'engins agricoles dans les différents villages valaisans.

²¹⁴ Mon choix de couvrir pour ce travail la période de 1830 à 1925 n'est pas anodin. Comme mentionné tout au long de notre réflexion, c'est à partir de 1830 que les Autorités s'intéressèrent au bétail et à son maintien. Il me semblait également primordial de mentionner la création des syndicats en me concentrant sur celui de Vétroz fondé en 1924, pour lequel des documents m'étaient disponibles aux Archives. C'est donc à partir des années 1920, également grâce à la création de la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens, que la volonté de maintien de la race aboutit.

Bibliographie

Archives et médiathèque valais :

1. AEV, PA 3564, Rapport sur la première exposition suisse de petites races de bétail de montagne du 23 et 24 Mai 1879.
2. AEV, DI 320.3, Amélioration de la race d'Hérens : concours.
3. AEV, DI 294.3 Exposition et concours.
4. AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896.
5. AEV, BCV PA 1649, Statuts de la Fédération des Syndicats d'Elevage de la Race d'Hérens.
6. AEV, 631(494.44) TOR, La Société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion.
7. Médiathèque Sion, PA 16.247, Statuts de la Société sédunoise d'agriculture et Règlements des Sections de cette Société.

Livres :

1. BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETТАZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046
2. DUBUIS, Bernard et THELER, Luzius. *Combats de reines en Valais =: Kuhkämpfe im Wallis*. Lausanne: Brig : Payot ; Rotten-Verlag, 1983. 117 p. ISBN 9782601005134. MLCS 89/01849 (S)
3. FELLAY, Elie et alii, *Zwischen Milch und Horn, 1920-2020 : 100 ans de la Fédération suisse d'élevage de la race d'Hérens = : Du lait et de la corne, 1920-2020 : der Schweizerische Eringerviehzuchtverband feiert 100 Jahre*, Sierre : Editions Monographic, 2020. 151 p. ISBN 9782883413153
4. MAÎTRE, Blaise et MAUDRY, Catherine. *Reines d'Hérens : une race d'exception*. Nyon : Glénat (Suisse), 2010. 127 p. ISBN 9782940446001.636.236
5. MAÎTRE, Blaise. *Un siècle de combats de reines*. Sierre : Ed. à la Carte, 2018. 355 p. ISBN 9782889243075

Articles

1. *Gazette du Valais 5 février 1879* — *e-newspaperarchives.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=GAV18790205-01.2.15&srpos=6>

2. *Gazette du Valais 26 avril 1879* — *e-newspaperarchives.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=GAV18790426-01.2.9&srpos=17>
3. *L'Ami du Peuple 9 février 1879* — *e-newspaperarchives.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=AMI18790209-01.2.11&srpos=8>
4. *La Terre valaisanne 15 mai 1995* — *e-newspaperarchives.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=TVA19950515-01.2.41&srpos=40>

Sites :

1. AFS, Archives fédérales suisses. *L'époque du changement : la Suisse entre 1798 et 1848* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/recherchetipps/themen-a-z/die-moderne-schweiz/epoche-des-wandels--die-schweiz-zwischen-1798-und-1848.html>
2. Charles-Emmanuel de Rivaz. Dans : *Valais Libre* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://vslibre.wordpress.com/tag/charles-emmanuel-de-rivaz/>
3. *Chronologie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www2.shvr.ch/HistoireValais/Chronologie.php>
4. Constitution. Dans : *SWISS-poc* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.swiss-poc.ch/definitions/constitution/>
5. *Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf - - vs.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 octobre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.vs.ch/web/sca/ecole-d-agriculture-du-valais>
6. *Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 29 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.raceherens.ch/fr/>
7. Fièvre aphteuse. *Wikipédia* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 3 mars 2023. [Consulté le 16 avril 2023]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fi%C3%A8vre_aphteuse&oldid=201951956.
Page Version ID : 201951956
8. foires et marché. Dans : *Valais Libre* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 9 octobre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://vslibre.wordpress.com/tag/foires-et-marche/>
9. Grand bailli. Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/010254/2008-11-11/>
10. *Historique – Agora Romandie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 30 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.agora-romandie.ch/historique/>
11. LAROUSSE, Éditions. *Définitions : aplomb, aplombs - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 29 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aplomb/4512>

12. LAROUSSE, Éditions. *Définitions : espèce, espèces - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 avril 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/esp%C3%A8ce/31030>
13. LAROUSSE, Éditions. *Définitions : palafitte - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/palafitte/57308>
14. LAROUSSE, Éditions. *Définitions : race - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 avril 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/race/65899>
15. LAROUSSE, Éditions. *Définitions : tuberculose - Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tuberculose/80134>
16. MARC-MONNIER, M. La Suisse pendant la guerre de 1870. — Nos émigrés de Strasbourg et nos soldats de l'armée de l'est. ² *e* période. 1871, p. 30-59.
17. Rivaz, Charles Emmanuel de. Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/005565/2020-01-09/>
18. Sion (commune). Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/002802/2017-11-16/>
19. Valais. Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/007396/2022-04-04/>
20. *Wanderlehrer* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 8 janvier 2022. [Consulté le 2 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Wanderlehrer&oldid=218935769>.
Page Version ID: 218935769

Annexes

Annexe 1

La race d'Hérens fut avant tout classée pour la première fois en 1905 dans la catégorie des bovins appelés « brachycéphales »²¹⁵, mais s'en est rapidement suivi une confusion entre la morphologie et la race. En effet, on parlait de « race brachycéphale » alors que ce terme est utilisé pour décrire une forme de crâne se retrouvant chez un bon nombre de bovins.

L'hypothèse la plus retenue est celle disant que l'Hérens provient d'Égypte. On dit que cette race serait venue en Helvétie aux temps préhistoriques, grâce à des populations ibères qui étaient les premières à avoir habité la région des Alpes occidentales. Ces Ibères seraient originaires de la région du Nil et à l'époque des pharaons, ils auraient élevé des vaches de combat. Il est également dit que pour parvenir dans les Alpes ces bovins auraient traversé l'Espagne et de ce fait, certaines comparaisons avec la race d'Espagne ont été faites, surtout, grâce à la combativité, leur point commun principal.

D'autres endroits géographiques du monde sont également retenus comme lieux d'origine des sujets de cette race. Il y a l'Afrique du Nord et la Nubie²¹⁶, la Somalie, l'Asie occidentale, l'Uganda. On dit aussi qu'elle serait venue dans les Alpes après la conquête romaine de l'Helvétie. En outre, dans le Tyrol en Italie, il existe une race appelée Duxer possédant quasiment les mêmes mensurations que l'Hérens ce qui prouverait qu'il s'agirait d'une seule même race.

Une dernière hypothèse a été formulée. Il s'agit de l'arrivée de l'Hérens dans les Alpes grâce aux peuples celtiques.²¹⁷

Annexe 2

Le Grand Baillif de Rivaz, de son vrai nom, Charles-Emmanuel de Rivaz, est né le 20 octobre 1753 et est décédé le 19 août 1830. Il était le Grand Baillif de la République et Canton du Valais durant deux périodes 1817-1819 et 1825-1827.

Avant de se lancer dans la politique, il fit des études de droit, de lettres latines et de sciences naturelles à Turin et obtint un doctorat en droit. Il exerça le métier d'avocat juré durant quelques années au Sénat de Savoie.

Il devint préfet national du Valais en 1798, et c'est durant cette même année que le Valais devint un canton de la République helvétique. Malheureusement, en 1801, à cause de l'arrivée du général Turreau, un général français envoyé par l'empereur Napoléon Bonaparte, le Valais se sépara de la République helvétique malgré les efforts du préfet national, qui perdit son poste l'année suivante. Turreau rentra en France en 1802 ayant exaucé le souhait émis par Napoléon : assurer la protection du canton du Valais dans le but d'obtenir le contrôle des cols du Simplon et Grand-Saint-Bernard. De son côté, de Rivaz devint député à la Diète fédérale²¹⁸ en 1801, 1805, 1814 puis de 1821 à 1822 ainsi que conseiller d'Etat de 1802 à 1805, 1823 à 1825 et 1829 à 1830. La députation valaisanne à laquelle il fut membre fut appelée en 1810 à Paris par Napoléon Bonaparte, afin de discuter de l'intégration du Valais à la France. Après la volonté d'indépendance et la création en 1814 du gouvernement du Bas-Valais nommé « Commission » auquel de Rivaz entra contre son grès, l'unité cantonale fut rétablie en 1815 et Charles-Emmanuel fut élu vice-baillif par la Diète, puis devint le Grand Baillif de la République et Canton du Valais de 1817 à 1819 et de 1825 à 1827.

Le titre Grand Baillif désignait le président des partis exécutif et législatif en Valais. Durant son premier mandat, il commanda entre autres l'établissement de façon provisoire d'une police sanitaire pour le gros

²¹⁵ « Brachycéphale » signifie « à crâne court et large ».

²¹⁶ Relatif à l'Égypte.

²¹⁷ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETZAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.29-30.

²¹⁸ La Diète fédérale (titre utilisé depuis 1500) représente les assemblées des députés des cantons jusqu'à la rédaction de la Constitution fédérale en 1848 et remplit un rôle d'organe central. Source : Constitution. Dans : *SWISS-poc* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.swiss-poc.ch/definitions/constitution/>

bétail à cornes qui prodiguait des conseils de santé et dût également faire face à une période de disette en 1817. Il décida aussi d'une loi interdisant l'exportation des fourrages à l'étranger en 1825, favorisant une consommation locale et suffisante pour le bétail.²¹⁹

Annexe 3

Ci-dessous le texte du décret de 1835 mettant en place les concours et primes.

« Amélioration de la race des bestiaux.

La Diète de la République, appréciant l'importance que doit mettre un pays agricole à l'éducation des animaux destinés aux services de la campagne, a ordonné des dispositions qui reçoivent déjà depuis quelques années leur exécution pour l'amélioration des chevaux et mulets.

Pénétrée pareillement de l'intérêt qu'il y a d'encourager de même le perfectionnement de l'espèce des bêtes à cornes, elle a aussi décrété dans ce but des dispositions qu'on porte à la connaissance du public :

- 1. Il y aura annuellement, dans chaque dizain, un concours où seront admis les jeunes taureaux, appartenant à des ressortissants de ce dizain.*
- 2. Ce concours aura lieu dans le courant du mois d'avril. Il sera donné connaissance au public du jour fixé qui sera assigné pour chaque dizain.*
- 3. Un cahier des charges, déposé chez le président du dizain, fera connaître les qualités que doivent avoir les taureaux qui seront admis au concours.*
- 4. Il sera accordé, par dizain, une prime de Fr. 24.-, et des accessits qui seront de Fr. 14.-, au maximum, et de Fr. 6.- au minimum, pour les taureaux qui réuniront les qualités exigées par le cahier des charges, ou, qui, n'ayant pas toutes les conditions voulues, en approcheront le plus.*
- 5. Le nombre des accessits, qui sont de trois au moins et de six au plus, devant se régler pour chaque dizain, d'après la proportion de la quantité de bestiaux qu'il nourrit, leur répartition est fixée provisoirement et comme ci-après, jusqu'à ce qu'il puisse être fait un recensement des bêtes à cornes de chaque dizain.*
- 6. Dans les dizains de Monthey, Entremont, Hérens, il pourra être décerné six accessits dans les graduations de 14, 12, 10, 9, 8 et 6 francs.
Dans les dizains de Martigny, Sierre, Rarogne, Viège et Conches, quatre accessits de 14, 12, 8 et 6 francs.
Dans les dizains de Saint-Maurice, Sion, Conthey, Loèche et Brigue, trois accessits de 14, 12 et 8 francs.*
- 7. Les taureaux pour lesquels il aura été accordé des primes ou des accessits, porteront à la corne les lettres P ou A avec le millésime.
Ils ne pourront pendant la même année être refusés pour le service public.
Ils ne sont pas admis aux concours des années suivantes.*
- 8. Les prix seront décernés par le Conseil d'Etat, sur le rapport du vétérinaire qui se transportera dans tous les dizains où le concours aura lieu, sous l'inspection d'un délégué et d'un représentant du dizain.*

Donné en Conseil d'Etat, à Sion, le 21 février 1835, pour être publié et affiché dans toutes les communes du canton.

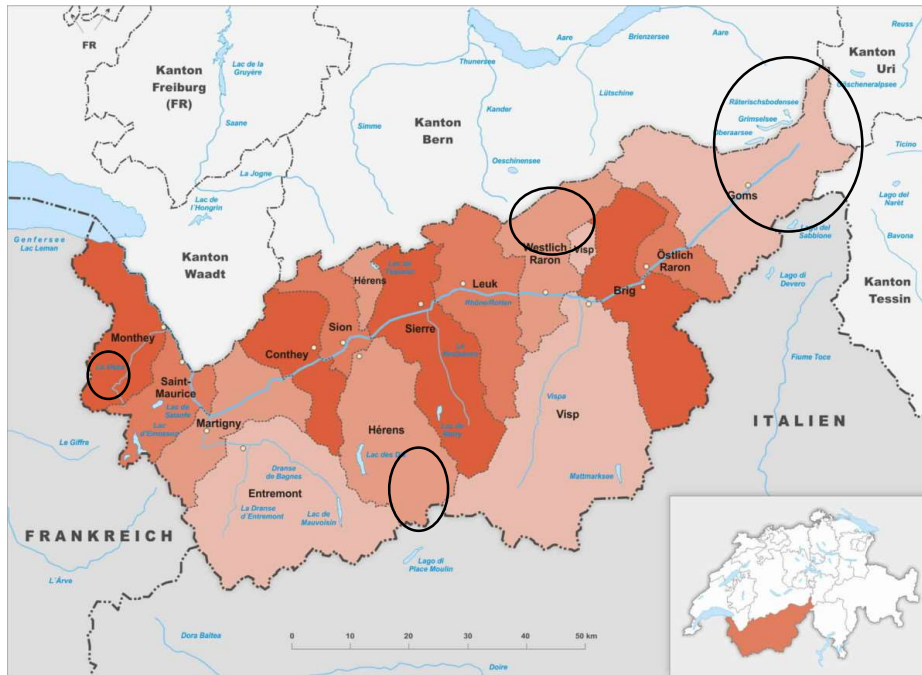
Au nom du Conseil d'Etat : Le Grand Baillif : de Courten »²²⁰

²¹⁹ Sources : Charles-Emmanuel de Rivaz. Dans : *Valais Libre* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://vslibre.wordpress.com/tag/charles-emmanuel-de-rivaz/> ; Grand bailli. Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/010254/2008-11-11/> ; Rivaz, Charles Emmanuel de. Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/005565/2020-01-09/>

²²⁰ BINER, Jean-Marc, PREISWERK, Yvonne et CRETAAZ, Bernard. *Le pays où les vaches sont reines*. 2e éd. Sierre, Genève : Monographic ; Musée d'ethnographie, 1990. 495 p. ISBN 9782883410046, p.88.

Annexe 4

Sont indiqués sur la carte ci-dessous les différents lieux de provenance des races dites « petites races de montagne du Valais ». Il y a de l'ouest à l'est : la région d'Illiez, d'Evolène, du Loetschen et de Conches²²¹. Nous pouvons voir que ces races proviennent des régions plutôt reculées du canton, ce qui fait d'elles de véritables races de montagnes, bien qu'elles aient su trouver leur place au sein de l'agriculture valaisanne.



Annexe 5

La Suisse a participé d'une certaine manière à la guerre de 1870. En effet, deux de ses voisins étaient en conflit, ce qui était une menace permanente dans le sens où, à tout moment, ils pouvaient empiéter sur son territoire. Comme le dit la constitution de 1848, la Suisse était neutre et dû durant cette période de conflit, s'armer pour défendre son territoire en cas de dépassement des frontières. D'un autre côté, elle dû prouver que « neutralité » ne signifiait pas « désintérêt » et devint un lieu de convalescence pour les divers blessés de guerre.

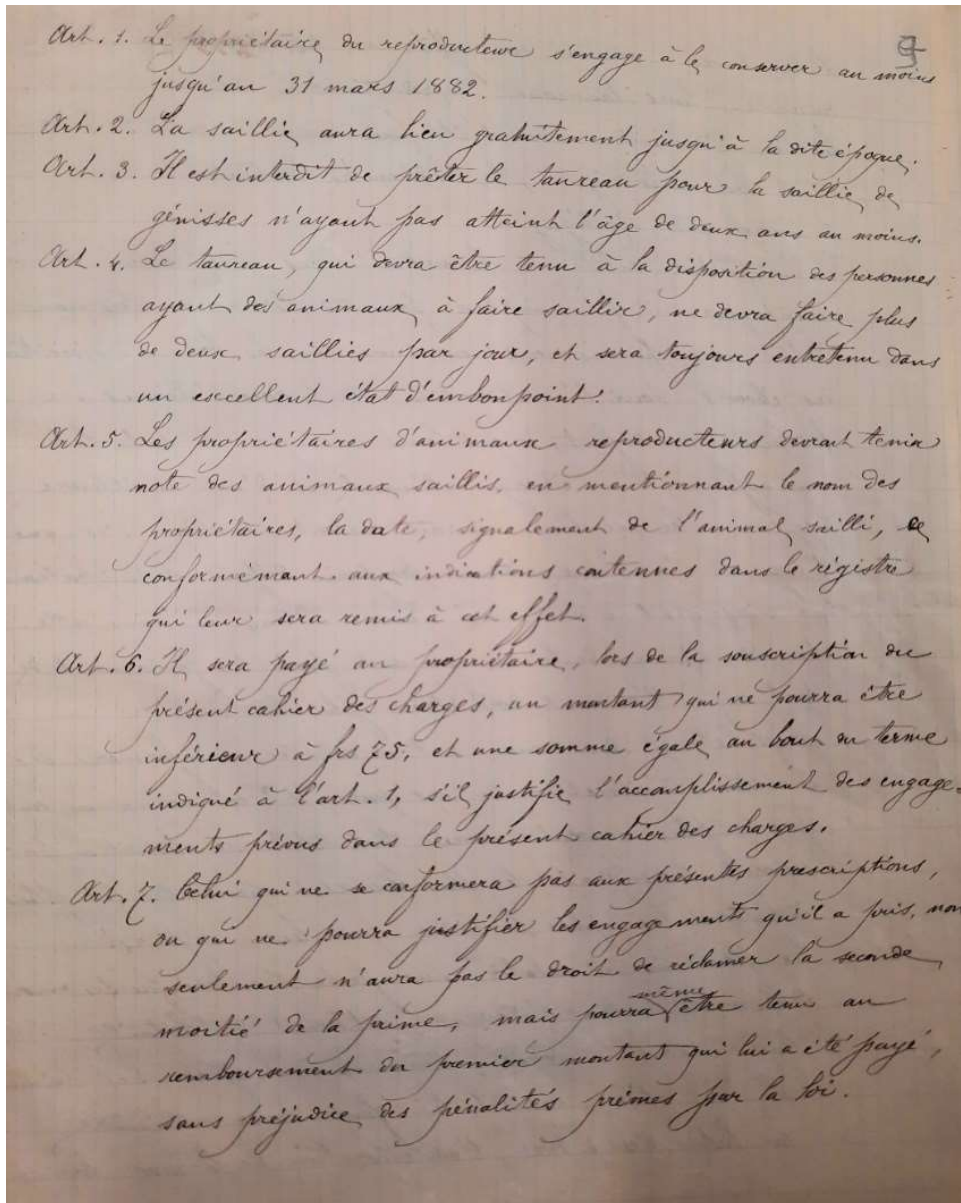
Une forte mobilisation eut donc lieu à l'intérieur du pays, d'une part du côté de l'armée pour empêcher les Etats entourant ses frontières de les franchir et d'autre part du côté de la médecine pour soigner les divers blessés étrangers.²²²

²²¹ Les races y provenant sont respectivement : Illiez-Loetschen, Hérens et Conches.

²²² Source : MARC-MONNIER, M. La Suisse pendant la guerre de 1870. — Nos émigrés de Strasbourg et nos soldats de l'est. 2^e période. 1871, p. 30-59.

Annexe 6

« Le cahier des charges auquel les propriétaires de taureaux reproducteurs primés devaient se soumettre fut élaboré comme suit : »²²³



²²³ AEV, DI 320.3, Amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°3, p.8-9.

Annexe 7

Ci-dessous, le texte attestant l'éventuelle mise en place du registre pour les veaux de la race d'Hérens.²²⁴

8
Donner commandement
la demande de nomination en
un nouveau jury pour
la race d'Hérens

A Monsieur de la Roche, Cantons d'Etat
à Sion.

Monsieur le Conseiller,

A la suite d'un décret
l'occupation j'ai dû retarder ces lignes et je
fais appel à votre indulgence pour m'excuser.
Répondant à vos questions, j'estime que vous
pouvez employer les jeunes taureaux pour la
saillie à l'âge de 15 mois si leur développement
est normal. Cet âge est suffisant si on n'a
pas deux dans ce service. Comme vous avez
des registres de saillie, vous pouvez aisément
les contrôler, d'après l'abaissement de l'âge
permettra de réduire le nombre de saillies
à 60 au lieu de 100. La seule
difficulté qui se présente est le contrôle
de l'âge, mais je proposerais l'inscription
de tous les veaux mâles, qui ne seront pas
castrés jeunes, dans un registre spécial tenu
par le surveillant de district ou par l'inspecteur
de la bétail, si toutefois cette inscription
n'a pas été déjà faite dans le Heribook.
Cette inscription devrait si possible être
faite dans les premières semaines ou 3 premiers
mois. En plaine, ce serait facile au tout
temps et à la montagne l'inscription
pourrait être faite soit du 1^{er} au 20^{er} Juillet
soit du 20 Août au 1^{er} Septembre par le surveillant
de district qui fait l'inspection des alpages
ou des taureaux.

Annexe 8

La Société sédunoise d'agriculture fut fondée en 1868 à l'occasion de l'annonce, par la Société d'agriculture de la Suisse romande, du concours prévu en 1869 : « Une cause qui devait hâter, dans notre cité, la formation d'une Société d'agriculture, c'était l'annonce officielle que la Société d'agriculture de la Suisse romande, sur la demande de ses membres valaisans, avait décidé de tenir en 1869, à Sion, un grand concours agricole. »²²⁵ Elle est la plus ancienne société d'agriculture valaisanne et est formée de plusieurs commissions visant à soutenir la partie rurale de la capitale et du canton. Son programme était : « Accroître par les améliorations de races et de cultures nos ressources nationales (...), fonder un progrès durable, celui surtout d'être mis au courant de toutes les connaissances, de tous

²²⁴ AEV, DI 320.3, amélioration de la race d'Hérens : concours, document n°12, p.1.

²²⁵ AEV, 631(494.44) TOR, La Société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion, p.11.

les instruments aratoires, de toutes les voies et moyens propres à élever le niveau moral et financier du cultivateur, sans exposer celui-ci aux risques d'une expérimentation hasardée »²²⁶.

Les commissions touchant l'amélioration du bétail étaient les suivantes : « 10. Elève du bétail à cornes. 11. Reproducteurs de cette espèce. 12. Engraissement du bétail »²²⁷. Sous la présidence de M. Alexandre de Torrenté, le premier président, la commission mit en place quelques souhaits visant l'amélioration du bétail qui furent approuvés par l'assemblée : « 1° Choisir des reproducteurs de race pure, bien élevés et parfaitement mûrs. 2° Fixer à 30 mois le minimum d'âge pour les taureaux admissibles. 3° N'accepter dans les concours que des sujets d'un type net et bien caractérisé. 4° Provoquer une décision de l'autorité compétente, afin de faire castrer, au besoin, les reproducteurs de mauvaise qualité. 5° Entourer les veaux des soins prescrits. 6° Ne pas alper sur les hautes montagnes les veaux de l'année. 7° Interdire sur les alpages la présence de taureaux dans le sein des troupeaux composés de jeunes élèves. 8° Ne jamais faire saillir une génisse, avant l'âge de 2 ans. (...) 10° Abolir les privilèges absurdes de la reine et accorder par contre un peu plus de soins et de ration aux autres pièces de l'étable qui sont affamées. 11° Tenir un peu moins de bétail, mais le nourrir raisonnablement. (...) 13° Stimuler le zèle des éleveurs par des concours. On constate avec satisfaction que l'Etat, déférant au désir manifesté par la Société sédunoise d'agriculture, a modifié dans le programme des concours de taureaux, pour l'année 1868, la clause de l'âge pour le service des taureaux et l'a fixé de 2 à 4 ans, au lieu de 18 mois à 3 ans. »²²⁸. Peu de temps après sa création, le nombre de commissions fut baissé afin d'avoir une meilleure répartition de travail et d'obtenir les résultats escomptés. On regroupa les espèces bovine, caprine, ovine et porcine dans le but de s'occuper de tout ce qui touchait « l'élève, l'entretien, la reproduction et l'engraissement »²²⁹.

En ce qui concerne ses statuts, ils ont été élaborés le 29 décembre 1889 et le 16 mars 1890 en assemblée générale²³⁰. Ils comportent 24 articles abordant le but fixé²³¹, les différents domaines à traiter²³², le comité de la société, ainsi que ses futures assemblées générales²³³ et pour finir la politique avec laquelle il ne fallait pas la rapprocher : « Toute allusion à la politique est rigoureusement interdite dans les réunions de la société. »²³⁴. En effet, la société ne faisait aucunement partie de la politique et était considérée comme étant un organe complémentaire à cette dernière : « Cependant il était obligatoire alors d'introduire dans les statuts de toute société qui, par son essence même, devait rester étrangère à la politique, la clause interdisant une allusion quelconque à la politique, sous peine de la voir sombrer au milieu d'une désunion stérile »²³⁵.

On modifia en 1873 la commission pour l'amélioration du bétail, qui s'organisa en section poursuivant cette quête vers le perfectionnement en mettant en place de nouvelles règles visant à maintenir des conditions d'hygiène dans les étables : « La Section pour l'amélioration du bétail favorise la bonne tenue des animaux, des étables et des fumiers, en accordant des primes modiques et des mentions aux domestiques qui soignent le mieux leurs écuries. Elle fait dans ce but, annuellement, deux inspections ; les observations les plus importantes sont consignées dans un rapport, dont il est donné lecture en public. »²³⁶. En dehors des mesures pour l'amélioration telles que le choix des bons taureaux reproducteurs ainsi que la limite d'âge, l'abolition du culte de la reine ou les conditions d'hygiène dans les étables que nous venons d'aborder, la société avait également l'objectif d'instruire la population ignorante et édifia des conférences : « C'est dans le but d'instruire sur les défauts nombreux inhérents à notre race de montagne, une population imbue de préjugés et de lui faire connaître les moyens pratiques de les faire disparaître, que nous voyons la Section de l'amélioration du bétail organiser des conférences populaires sur l'hygiène du bétail, sur l'alimentation rationnelle et économique, sur le choix des

²²⁶ AEV, 631(494.44) TOR, La Société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion, p.12.

²²⁷ Ibidem, p.13.

²²⁸ Ibidem, p.116-118.

²²⁹ Ibidem, p.14.

²³⁰ Médiathèque Sion, PA 16.247, Statuts de la Société sédunoise d'agriculture et Règlements des Sections de cette Société, p.2.

²³¹ Ibidem, Art.1, p.3.

²³² Ibidem, Art. 2, p.3-4.

²³³ Ibidem, Art. 3-22, p.4-10.

²³⁴ Ibidem, Art. 23, p.10.

²³⁵ AEV, 631(494.44) TOR, La Société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion, p.10.

²³⁶ Ibidem, p.119.

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

reproducteurs et les qualités qu'ils doivent posséder. Ces conférences, au nombre d'une vingtaine, ont été données dans les principales localités des districts, de Sierre, Hérens, Sion et Conthey. »²³⁷.

Cette association novatrice fut la base de toutes les techniques mises en place. Elle fut omniprésente durant cette période d'amélioration et travailla en parallèle avec les politiques en leur soumettant des solutions qui furent approuvées ou non. Elle fut tout de même, la majeure partie du temps, soutenue par les politiques qui accordaient des primes et subsides aux animaux et éleveurs.

Annexe 9

La classification du bétail lors du concours de 1871 fut constituée comme suit :²³⁸

1^{re} CATÉGORIE. — *Grandes races tachetées.*

Mâles nés avant le 1 ^{er} Septembre 1860. Douze mois et au-dessus.		Femelles nées avant le 1 ^{er} Septembre 1860.	
		1 ^{re} SECTION. — <i>Vaches.</i> portantes ou à lait.	2 ^{me} SECTION. — <i>Génisses.</i> de trois ans au plus.
2 prix de première classe à fr. 160		2 prix de première classe à fr. 150	2 prix de première classe à fr. 70
2 " seconde " " 130		4 " seconde " " 120	2 " seconde " " 50
2 " troisième " " 100		4 " troisième " " 80	2 " troisième " " 30

— 5 —

2^e CATÉGORIE. — *Grandes races brunes.*

Mâles nés avant le 1 ^{er} Septembre 1860. Douze mois et au-dessus.		Femelles nées avant le 1 ^{er} Septembre 1860.	
		1 ^{re} SECTION. — <i>Vaches.</i> portantes ou à lait.	2 ^{me} SECTION. — <i>Génisses.</i> de trois ans au plus.
2 prix de première classe à fr. 160		2 prix de première classe à fr. 150	2 prix de première classe à fr. 70
2 " seconde " " 100		2 " seconde " " 90	2 " seconde " " 50
		2 " troisième " " 60	2 " troisième " " 30

3^e CATÉGORIE. — *Petites races brunes (Oberhasli, Conches et analogues).*

Mâles nés avant le 1 ^{er} Septembre 1860. Douze mois et au-dessus.		Femelles nées avant le 1 ^{er} Septembre 1860.	
		1 ^{re} SECTION. — <i>Vaches.</i> portantes ou à lait.	2 ^{me} SECTION. — <i>Génisses.</i> de trois ans au plus.
2 prix de première classe à fr. 100		2 prix de première classe à fr. 80	2 prix de première classe à fr. 50
2 " seconde " " 70		2 " seconde " " 60	2 " seconde " " 30
2 " troisième " " 50		2 " troisième " " 40	2 " troisième " " 20

4^e CATÉGORIE. — *Petites races de montagne (Hérens et analogues).*

Mâles nés avant le 1 ^{er} Septembre 1860. Douze mois et au-dessus.		Femelles nées avant le 1 ^{er} Septembre 1860.	
		1 ^{re} SECTION. — <i>Vaches.</i> portantes ou à lait.	2 ^{me} SECTION. — <i>Génisses.</i> de trois ans au plus.
2 prix de première classe à fr. 100		2 prix de première classe à fr. 80	2 prix de première classe à fr. 50
2 " seconde " " 70		2 " seconde " " 60	2 " seconde " " 30
2 " troisième " " 50		2 " troisième " " 40	2 " troisième " " 20

5^e CATÉGORIE. — *Petites races tachetées (Illiez, Ormonts, Letschen et analogues).*

Mâles nés avant le 1 ^{er} Septembre 1860. Douze mois et au-dessus.		Femelles nées avant le 1 ^{er} Septembre 1860.	
		1 ^{re} SECTION. — <i>Vaches.</i> portantes ou à lait.	2 ^{me} SECTION. — <i>Génisses.</i> de trois ans au plus.
2 prix de première classe à fr. 100		2 prix de première classe à fr. 80	2 prix de première classe à fr. 50
2 " seconde " " 70		2 " seconde " " 60	2 " seconde " " 30
2 " troisième " " 50		2 " troisième " " 40	2 " troisième " " 20

La somme des prix destinés à l'espèce bovine est fixée à 6600 francs.

²³⁷ AEV, 631(494.44) TOR, La Société séduoise d'agriculture et le développement agricole de Sion, p.123.

²³⁸ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 1 p.4-5.

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

Annexe 10

Ci-après, la liste du bétail d'Hérens concourant à Sion en 1879 avec le numéro, l'âge, la race, la couleur et le nom du propriétaire.²³⁹

4^{me} Catégorie. — Petites races de montagne. (Hérens et analogues).

Mâles nés avant le 1^{er} septembre 1870, 12 mois et au-dessus.

236	— 3, 6.	Hérens, noire,	Hôpital de Sion, Sion, Valais.
237	— 1, 4.	» châtain,	Luder, Antoine, Sembrancher, Valais.
238	— 1, 7.	» »	Rouiller, Pierre, Martigny-Ville »
239	— 4, 6.	» rouge,	Michelet, Alexis, Nendaz »
240	— 2, 6.	» châtain-noir,	Troillet, Jos.-Ant., Veissnazz, »
241	— 2, 9.	» brune,	Rouaz, J.-B., curé de Vissoie »
242	— 1, 8.	» brun foncé,	Tabin, Ignace, Grimenz »
243	— 1, 8.	» noir-brun,	Monnet, Pierre, » »

— 9 —

N ^{os}	Ans.		
244	— 2, 7.	Hérens, noir-brun,	Genoud, Jn-May, St-Jean, (Valais)
245	— 1, 8.	» tacheté blanche et noire,	Favre, Charles, Bramois, »
246	— 2, 9.	» châtain,	Udry, Pierre, Jos., Vétroz, »
247	— 2, 9.	» »	Prieur de Lens, Lens, »
248	— 2, 8.	» noire,	Favre, Jean, régent, Lavernaz, »
249	— 1, 4.	» rouge-foncé sur blanc.	Michelet, Alexis, Baar, Nendaz, »
250	— 2, 6.	» noir châtain,	Dietze, J. Lager, Baar, Nendaz, »
251	— 1, 1.	» croisé, châtain sur gris,	Métrailer, Pierre, Salin, »
252	— 2, 10.	» châtain-noir,	Bourdin, J. Pierre, Zonal, »
253	— 2, 8.	» rouge tacheté blanc,	Dayer, Antoine, Hérémenche, »
254	— 1, 7.	» rouge,	Frossard, Pierre, Prés., Vollège, »
255	— 2, 6.	» châtain,	Spahr, Jos., Sion »
256	— 2, 5.	» »	Pitteloud, Vincent, Lavernaz »
257	— 2, 8.	» noir,	Goye, Jean-Nic Hérémenche »
258	— 6	» châtain,	Glassey, Jean Lézer, B.-Nendaz »
259	— 1, 11.	» rouge,	Gabud, Franc-Maur., Bagnes »
260	— 2, 9.	» châtain,	Besse, F.-Fréd. Bagnes Verreyer »
262	— 2, 9.	» rouge,	Magnin, J.-Jos., Bagnes Verrier »
262	— 1, 8.	» châtain,	Filliez, Justin, Bagnes Chables »
263	— 1, 8.	» rouge,	Filliez, Louis, Bagnes Bruson »
264	— 1, 9.	» châtain,	Vaudan, Benjamin, id. »

1^{re} SECTION. — FEMELLES, portantes ou à lait.

265	— 7	Hérens, noire,	Hôpital de Sion, Sion (Valais)
266	— 5, 6.	Hérens, noire,	Pralong, Jos., Evolénaz (Valais).
267	— 4, 5.	id. id.	Deslarze, Nol., Vollèges id.
268	— 5.	id. noire marquée de blanc,	Folnier, J., Evolénaz id.
269	— 5.	id. noire,	Luder, Ant., Sembrancher id.
270	— 5.	id. châtain,	id. id.
271	— 8.	id. id.	Pillet, J. Bernard, Martigny-Ville (Valais).
272	— 7.	id. noire,	Rouiller, Périer, id. id.
273	— 7.	id. id.	id. id.
274	— 5.	id. rouge,	Magnin, Albert, Charrat id.
275	— 5.	id. châtain,	Forclaz, Pierre, Haudères id.
276	— 5.	id. noire,	Huber, veuve, Sion, id.
277	— 4, 6.	id. châtaine,	Travalletti, Laurent, Hérémenche id.
278	— 2, 5.	Hérens croisée Conches gris-brun,	id. id.
279	— 4, 5.	Hérens, noire-brun,	id. id.
280	— 10, 8.	id. brune,	Emonet, Nicolas Sembrancher, id.
281	— 2, 6.	Hérens croisée Lôtschen, rouge,	de Riedmatten, Jos., Sion id.
282	— 6.	Hérens, noire,	Caloz, Daniel, Sion id.
283	— 6.	id. noir-châtain,	id. id.
284	— 4, 6.	Hérens, châtain,	Mariethoud, J.-Léger, Nendaz id.
285	— 4, 6.	id. id.	Glassey, J.-Ant., id. id.

²³⁹ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 3, p.8-13.

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

N ^o	Ans.			Nendaz (Valais)
286	4, 9.	Hérens, châtain,	Gilloz, J. Jos.	
287	5.	id.	Beth, Eug. Nic., Liddes	
288	5.	blanche-rouge,	id.	
289	10, 7.	châtain,	Ribordy, Ant., fils, Riddes	
290	5, 8.	rouge-brûlé,	id.	
291	6, 5.	châtain,	id.	
292	5.	brune	Varonna, Jean, Bramois	
295	5.	noire-brune,	Savioz, Jean, lieut., Vissoie	
294	4, 9.	brune-foncée,	Tabin Jean, St.-Jean	
295	5, 6.	tacheté-noire,	Genoud, Samuel, Vissoie	
296	2, 6.	brun-noire,	Tabin, Antoine, id.	
297	2, 9.	id.	Zufferey, Jean, Juge, St.-Luc	
298	5.	brune.	Glivaz, Jean, St. Jean.	
299	2, 10.	noire-brune,	Monnier, Marie, Grimenz	
300	7.	rouge,	Morard, Fabien, Ayent	
301	5.	brune,	id.	
302	6.	Race d'Hérens, noire, dos blanc,	Aymon, André, Ayent	
305	7.	rouge	Richard, Romain	
304	6.	rouge,	Mabillard, Emmanuel, Grimisuat	
305	5.	noire,	Mabillard, Jean-Pierre,	
306	5, 6.	croisée Oberhasli, gris-blanc,	Bruttin, Eug., présid., Bramois	
307	5.	Race d'Hérens, brune,	Guédon, Alexis, Sion	
308	6, 10.	châtain,	Fontanaz, Jean-Jos., prés. Vétroz	
309	5, 7.	noire et blanche,	id.	
310	5, 9.	châtain,	Putalaz, Antoine, juge,	
311	5, 10.	id.	Fontanaz, J.-Jos., présid.	
312	5.	noire,	Carrupt, Julien, Chamoson	
315	7.	châtain,	id.	
314	5.	id.	id.	
315	4, 8.	id.	Etienne Gabioud, avocat, Sion	
316	5, 7.	Croisée Oberhasli, rouge et grise	id.	
317	8, 8.	Race d'Hérens, blanche tachetée noire	id.	
318	8, 8.	noire tachetée blanche	id.	
319	5, 9.	châtain foncé,	id.	
320	9, 10.	châtain tacheté blanc,	Lamon, Martin, de Lens	
321	5.	noire,	Zimmermann, J.-J. Bramois	
322	4.	noire,	id.	
325	6.	noire,	Pitteloud, Pierre-Jos., Lavernaz	
324	7.	rouge,	Selz, Jean, Sion	
325	4, 6.	noire tachetée,	Franière, Jean-Barth., Haute-Nendaz	
326	5, 6.	noire et châtain,	Déleze, Jean-Jos., prés. Haute-Nendaz	(Valais)
327	6, 7.	noire et brune,	id.	
328	5, 6.	noire châtain,	id.	
329	2.	châtain,	Déleze, Jos.-Marie, juge, Basse-Nendaz	
330	4, 6.	noire,	Déleze, Jean-Léger, Haute-Nendaz,	
331	7, 9.	châtain,	id.	

N ^o	Ans.			Déleze, Jean-Léger, Haute-Nendaz (Valais)
332	8, 6.	Race d'Hérens, châtain,	Déleze, Jean-Léger, Haute-Nendaz (Valais)	
333	7, 6.	id.	Dayer, Antoine, Sion	
334	5, 7.	id.	Défayes, Emile, de Leytron	
335	5.	rouge brûlé,	Métroz, Etienne-Maur., Sembrancher	
336	8.	blanc,	Favre, Julien, Sierre	
337	4.	châtain,	Fournier, Jean-Jos., de Vaisonnaz	
338	7.	rouge,	Ribordy, Louis, avocat, Sion	
339	7.	Hérens, châtain-pât,	Métroz, Et.-M., Sembrancher (Valais)	
340	5.	rouge-brûlé,	id.	
341	7.	châtain,	Luder, Chanoine, St.-Maurice	
342	5.	châtain,	id.	
343	4, 8.	noire-châtain,	Beytrison, Martin, St.-Martin	
344	4.	rouge,	Rouiller, J.-Aug., Martigny-Ville	
348	4.	rouge-châtain,	id.	
346	4.	rouge,	id.	
347	9.	châtain,	Pillet, J.-Et.	
348	6.	id.	Pitteloud, Vincent, Lavernaz	
349	8.	noire,	Goye, J.-M., Héremence	
350	8.	châtain,	Serroz, J.-Pierre, Héremence	
351	6.	id.	Pitteloud, Ant., Vex	
352	5, 6.	rouge,	Micheloud, J.-Jos., Vex	
353	5, 6.	châtain,	id.	
354	5, 6.	rouge,	Bourdin, P. Ant., Useigne-Héremence	
355	5.	châtain,	Pralong, Ant., St.-Martin	
356	4.	noire,	Vouissoz, Catherine, Vex	
357	5.	châtain,	Sierro, Vincent	
358	4.	noir,	Chappex, Ant., Héremence	
359	4, 6.	brune,	Travalletti, Jean, Vex	
360	5.	rouge,	Gauthier, Vincent, Vex	
361	5.	noire,	Vouilloz, Sébastien, Vex	
362	2, 6.	noire,	Germanier, J.-Fr., Plan-Contthey	
365	3, 4.	brune,	Fanroth, Alexandre, Loeche	
364	9, 9.	châtain,	Carron, Fr.-Benj., Bagnes (Chables)	
365	8, 5.	noire,	Courtion, Et., Bagnes (Chables)	
366	8.	noire-châtain,	Besse, Benj., Bagnes la Montaz	
367	6.	rouge,	id.	
368	5, 8.	id.	Roduit, Fréd., Bagnes la Prarayer	
369	6, 8.	id.	Carron, Em., id. Verségère	
370	8, 8.	id.	id.	
371	7, 8.	châtain,	Carron, P.-Jos., id.	
372	5, 9.	noire et blanche,	Felley, Fréd., id. Lourtier	
373	10, 8.	Hérens, châtain,	Perrodin, Maurice, Bagnes Chables	
374	3, 9.	noire,	Courtion, Et., id.	
375	5, 9.	id.	id.	
376	8, 8.	châtain,	id.	
377	—	châtain-claire,	id.	

Roux Laurine Lycée-Collège de la Planta

— 42 —

N ^{os}	Ans.			
378	8.	Hérens, rouge marquée blanc,	Richard, Germain, Ayent (Valais).	
379	8.	id. châtain,	Morard, Juge	id. id.
380	8.	id. noire,	Dussex, Georges	id. id.

2^{me} SECTION. — GÉNISSES, de 3 ans au plus.

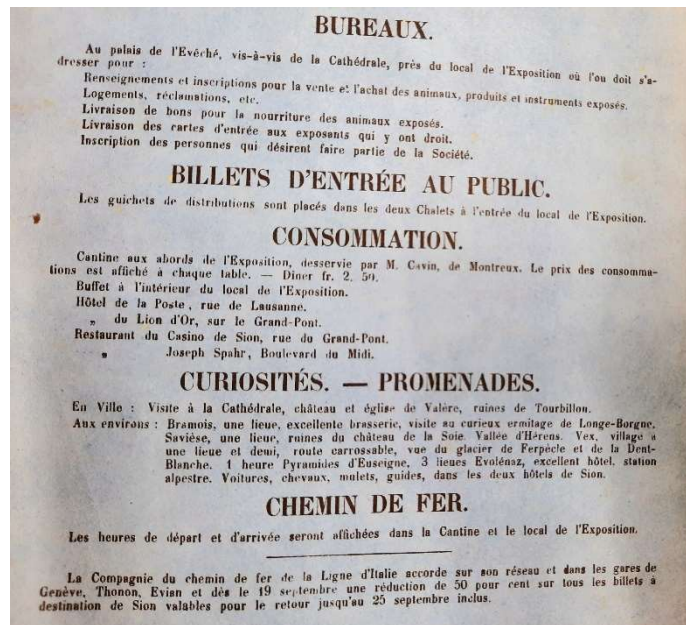
381	2. 4.	Race d'Hérens, noire,	Pannatier, Alphonse, Sion (Valais).	
382	2. 6.	» tacheté noir,	Hôpital de Sion	»
383	—	» Saxon	Fama, Joseph., Saxon	»
384	1. 6.	Saxon-Savoie, rouge marquée blanc	Sauthier, veuve, Saxon	»
385	5. 6.	Saxon,	Robt, Jean,	»
386	2. 2.	Croisée Hérens-Conches rouge,	Reuiller, Joseph-Antoine, de Martigny Ville (Valais)	»
387	5.	Hérens, rouge-châtain,	Gaillard, Joseph, Charral	»
388	2.	» noire,	Mouton, François, Sion	»
389	2. 5.	» châtain,	Asimon, Charles,	»
390	5.	»	Tornay Ferdinand, Orsières	»
391	5.	» cendrée,	Lovay, Etienne,	»
392	2. 9.	» rouge tacheté,	Michelet, Alexis, Nendaz	»
393	2. 5.	» châtain,	Converset, Louis, Sion	»
394	2. 5.	»	Rey, Martin, père, Lens	»
395	5.	Hérens-Conches,	Morath, Laurent, Bramois	»
396	5. 3.	Hérens, châtain-brun,	Gay, Cyprien, Chamosen	»
397	4.	» châtain,	Gabioud, Etienne, avocat, Sion	»
398	2. 6.	»	Gilliox, Jacques, Basse-Nenjaz	»
399	2. 6.	»	Blanc, Jean-Franç., Haute-Nendaz	»
400	5. 2.	» rouge tacheté blanc,	Pitteloud, Jean-Jos., Baar Nendaz	»
401	5. 5.	» rouge	Gillet, Jérôme, curé, Nendaz	»
402	5.	» brune	Dussex, Pierre, Arvillard S. lins	»
403	1. 4.	Hérens croisée, brune,	Tschöll, Antoine, Sion	»
404	2.	Hérens, noire,	Ambüel, Jules,	»
405	2. 6.	» châtain,	Ribordy, Antoine, Rid-Jes	»
406	2. 8.	» châtain foncé,	de Preux, Benjamin, Sierre,	»
407	1. 6.	» rouge,	Darbelay, prieur, Lens,	»
408	2. 2.	» noire châtain,	Revey, curé, St-Martin	»
409	1. 7.	» châtain,	Pitteloud, Vincent, Lavernaz	»
410	2. 4.	»	Sierroz, Jean-Pierre, Héremence	»
411	2. 5.	» rouge,	Nendaz, Pierre, Héremence	»
412	1. 6.	» brune,	Pitteloud, Joseph, Vex	»
413	2. 8.	» brune,	Pitteloud, Xavier,	»
414	2.	» châtain,	Métraiiler, juge, Salins	»
415	5.	» noire,	Sierroz, Marie, Useigne, Héremence	»
416	2. 6.	» châtain,	Travaleli, Jean, Vex	»
417	1. 6.	»	Pitteloud, Jean, juge, Agettes	»
418	1. 3.	»	Sollioz, Adolphe, Vex	»
419	2. 6.	» brune,		»

— 43 —

N ^{os}	Ans.			(Valais)
420	2.	Hérens, châtain,	Pitteloud, Adrien, Agettes	»
421	2. 7.	» noire,	Sollioz, Antoine, Vissoie	»
422	2. 1.	» brune,	»	»
423	2. 6.	» châtain,	Evéquoz, juge, Conthey	»
424	2. 8.	» noire,	Germanier, Jos., président, Plan-Conthey	»
425	2. 3.	Croisée Conches, brun gris,	Louis Ribordy, Sion	»
426	1. 9.	Race d'Hérens, chatain,	Etienne Courtion, Bagnes	»
427	1. 9.	» noire,	»	»
428	2. 9.	» rouge,	Troillet, préfet, Verségère de Bagnes	»
429	1. 9.	»	Vaudan, Pierre-Jos., Champsec de Bagnes	»
430	2. 7.	» châtain,	Perron, Justin, de Verbier de Bagnes	»
431	2. 9.	»	Magnin, Pierre, du Chables de Bagnes	»
432	2. 4.	» brun noir	Salam'in, Benoit, Saint-Luc Anniviers	»

Annexe 11

Informations complémentaires pour le bon déroulement du concours de 1871.²⁴⁰



Annexe 12

Le début du XIXe siècle fut rythmé de changements pour le canton du Valais. En effet, il se rallia à la République helvétique, une et indivisible, de 1798 à 1801 qui était gouvernée de la même manière que la France à cette période : pour le pouvoir exécutif, un Directoire composé de cinq membres et pour le pouvoir législatif, un parlement composé de deux chambres. Évidemment, le pays était sous occupation française. Malheureusement, ce régime unitaire ne sera pas maintenu et une guerre civile éclatera dans toute la Suisse amenant les troupes françaises à se retirer. Pour rétablir le calme au sein du pays, une constitution fédérale et des constitutions cantonales furent rédigées en 1803. C'est l'Acte de Médiation. Par cette nouvelle constitution la Suisse devint une Confédération de 19 cantons souverains. Au niveau de la politique de cette nouvelle Confédération, la Diète était l'autorité centrale présidée par le Landamman et réunissait les députés des gouvernements cantonaux. Exclu par Bonaparte connaissant le rôle stratégique de cette vallée avec, en l'occurrence, ses cols alpins, le Valais n'en faisait pas partie et fut à nouveau une République indépendante de 1802 à 1810. Quelques instabilités menacèrent tout de même le canton, notamment des divergences entre le Haut et le Bas Valais. Prenant cette raison en compte, Napoléon annexa le Valais à l'Empire français sous le nom de « département du Simplon » de 1810 à 1813. Le canton sera dirigé par un préfet français dénommé Derville-Malécharde et peu apprécié du peuple valaisan.

La chute de l'Empire français approchant, il fut mis sous un gouvernement provisoire de 1813 à 1815 et c'est un Valais désorganisé et menacé par les problèmes économiques et sociaux qui demanda son rattachement à la Confédération helvétique en mai 1814. Par l'Acte de réunion du 4 août 1815, il devint le vingtième canton de la Confédération. La Constitution de 1815 rédigée à la suite du Congrès de Vienne, fit de la Suisse un Etat neutre et traça ses nouvelles frontières. Le Valais se transforma en un Etat fédératif muni d'un gouvernement démocratique indirect et assignant la souveraineté au dizain et à la commune.

Ce n'est qu'entre 1830 et 1847 que de nouvelles tensions apparurent à l'intérieur du canton notamment avec la naissance du mouvement libéral, puis celui radical qui vinrent se confronter à une population

²⁴⁰ AEV, DI 294.3.1, expositions et concours, Sion 1871, document n° 3, quatrième de couverture.

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

majoritairement catholique conservatrice. Durant cette même période une scission eut lieu entre le Haut et le Bas Valais qui poussa la Diète à intervenir, afin de remettre en place une unité cantonale. En 1845, le Valais adhéra au Sonderbund des suites de la prise de pouvoir du parti radical. Le Sonderbund rassemblait les cantons catholiques à tendance conservatrice tels que Lucerne, Fribourg, Uri, Schwytz, Unterwald²⁴¹, Zoug et le Valais. Après sa défaite cuisante, le Sonderbund fut dissout en 1847 et le parti radical revint en force la même année et mit en place une nouvelle Constitution en 1848 qui définit la Suisse moderne. Finalement, le régime radical est renversé en 1857 et une nouvelle Constitution fut rédigée en 1875 qui n'est autre qu'une adaptation des instructions fédérales.²⁴²

Annexe 13

Exemple de certificat d'inscription au concours de Sion en 1879.²⁴³

SOCIÉTÉ SÉDUNOISE D'AGRICULTURE.

CONCOURS DE SION DU 23 ET 24 MAI 1879

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Le Commissaire du District d _____ désigné par le Comité de la Société pour la réception des déclarations des Exposants au dit Concours déclare que M _____ domicilié à _____ Commune de _____ Canton du Valais, a été provisoirement admis à amener à ce Concours (Rappeler les principales désignations de la déclaration) _____

qui a été provisoirement enregistré dans la _____ Catégorie. Race _____ Classe. _____

Reçu le droit d'inscription : Fr. 2. _____ le _____

Le Commissaire du District d _____

L'animal ci haut désigné _____ est _____ admis au Concours. _____ le _____

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL :

Dans le cas où l'animal ne serait pas admis au Concours le droit d'inscription sera restitué et le présent Certificat retiré. Le présent Certificat devra rester entre les mains de l'Exposant, pour être présenté à l'Administration du chemin de fer, s'il y a lieu, ainsi qu'aux Commissaires, durant le Concours.

OBSERVATIONS :

En cas de non présentation d'un animal admis par le Commissaire spécial, le droit d'inscription est perdu pour l'Exposant. — Les animaux devront être amenés à Sion, le 23 Mai 1879, à 10 heures du matin. — Ils devront être accompagnés d'un certificat de santé, signé par l'Inspecteur de bétail de la Commune. — Ils seront nourris aux frais des Exposants avec des fourrages fournis par la Société.

²⁴¹ Aujourd'hui Nidwald et Obwald.

²⁴² Sources : AFS, Archives fédérales suisses. *L'époque du changement : la Suisse entre 1798 et 1848* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/recherchetipps/themen-a-z/die-moderne-schweiz/epoche-des-wandels--die-schweiz-zwischen-1798-und-1848.html> ; *Chronologie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 octobre 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www2.shvr.ch/HistoireValais/Chronologie.php> ; Valais. Dans : *hls-dhs-dss.ch* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 octobre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/007396/2022-04-04/>

²⁴³ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion, 1879, concours des petites races bovines 23 et 24 mai 1879.

Annexe 14

Ci-dessous les documents attestant la somme allouée de 2'400 francs pour le concours de 1879.²⁴⁴

REPARTITION DES PRIMES.

I. Catégorie. — Concours des animaux au point de vue de la conformation.

1^{re} Classe. — Race d'Hérens.

1^{re} Section. — Mâles de 2 à 5 ans.

Premier prix	Fr. 100
Deuxième »	» 80
Troisième »	» 60
Quatrième »	» 50
Cinquième »	» 30
Fr. 325	

Mentions honorables avec 5 francs en espèces.

2^{re} Section. — Mâles de 12 à 24 mois.

Premier prix	Fr. 50
Deuxième »	» 40
Troisième »	» 30
Quatrième »	» 20
Cinquième »	» 15
Sixième »	» 10
Fr. 165	

Mentions honorables avec 5 francs.

— 6 —

3^{re} Section. — Vaches.

Premier prix	Fr. 50
Deuxième »	» 40
Troisième »	» 35
Quatrième »	» 30
Cinquième »	» 20
Sixième »	» 15
Septième »	» 10
Huitième »	» 10
Fr. 240	

Mentions honorables avec 5 francs.

4^{re} Section. — Genisses de 15 mois et au-dessus.

Premier prix	Fr. 35
Deuxième »	» 30
Troisième »	» 25
Quatrième »	» 20
Cinquième »	» 15
Sixième »	» 10
Septième »	» 8
Huitième »	» 7
Fr. 150	

Mentions honorables sans argent.

2^e Classe. — Race de Loetschen et Illiez.

1^{re} Section. — Mâles de 2 à 5 ans.

Premier prix	Fr. 100
Deuxième »	» 80
Troisième »	» 60
Quatrième »	» 50
Fr. 290	

Mentions avec 5 francs.

2^{re} Section. — Mâles de 12 à 24 mois.

Premier prix	Fr. 50
Deuxième »	» 35
Troisième »	» 25
Quatrième »	» 15
Fr. 125	

Mentions avec 5 francs.

— 7 —

3^{re} Section. — Vaches.

Premier prix	Fr. 50
Deuxième »	» 35
Troisième »	» 25
Quatrième »	» 15
Cinquième »	» 10
Fr. 135	

Mentions avec 5 francs.

4^{re} Section. — Genisses de 15 mois et au-dessus.

Premier prix	Fr. 35
Deuxième »	» 25
Troisième »	» 15
Quatrième »	» 10
Fr. 85	

Mentions sans argent.

3^e Classe. — Race de Conches.

1^{re} Section. — Mâles de 2 à 5 ans.

Premier prix	Fr. 100
Deuxième »	» 80
Troisième »	» 60
Quatrième »	» 50
Fr. 290	

Mentions avec 5 francs.

2^{re} Section. — Mâles de 12 à 24 mois.

Premier prix	Fr. 50
Deuxième »	» 35
Troisième »	» 25
Quatrième »	» 15
Fr. 125	

Mentions avec 5 francs.

²⁴⁴ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, concours de Sion 23 et 24 mai 1879, programme, p. 5-9.

Annexe 16

Le rapport complet des jurys pour le concours de Sion en 1879.²⁴⁶

RAPPORTS DES JURYS SUR LA RACE D'HÉRENS

A) Taureaux.

Le jury chargé de décerner les primes à la première classe de la race d'Hérens, pour les mâles, répondant au désir qui lui a été exprimé à l'ouverture du concours, a l'honneur de présenter ici, très succinctement, ses observations, de la manière suivante :

D'entrée et d'une manière générale nous nous faisons un devoir et un plaisir de dire que l'ensemble de l'animal est assez bien. Mais examiné dans ses détails, on arrive aux résultats ci-après indiqués.

- 1° La finesse passable.
- 2° Les cornes tout à fait trop chargées.
- 3° Les flancs sont parfois tombants et dans ces cas les épaules sanglées (disons que ces défauts sont peu nombreux.)
- 4° Les reins un peu ensellés (épine dorsale infléchie).
- 5° L'origine de la queue est trop sur la croupe et sa partie supérieure (sur le bassin) trop épaisse et trop haute. Dans ces cas, le bassin est déprimé (enfoncé).
- 6° L'aplomb est très bon.

Nous nous empressons d'ajouter qu'un certain nombre de sujets présentés au concours étaient exempts de la plupart de ces défauts. Cependant, tous ont les cornes extrêmement grosses ; défaut qui paraît appartenir à la race. Il n'en est pas de même des autres défauts, lesquels peuvent facilement être

— 2 —

corrigés par un meilleur choix des reproducteurs, notamment des mâles.

L'épaisseur des cornes pourrait aussi, selon nous, s'améliorer en choisissant pour la reproduction les taureaux qui ont les cornes le moins chargées.

Examinant les causes probables des défauts sus-indiqués il est facile de se convaincre qu'ils ne sont pas inhérents à la race. Au contraire, cette race a des sujets bien qualifiés aux formes caractéristiques. Ces défauts sont, évidemment la conséquence d'un manque de soins ; d'une spéculation mal entendue, exagérée et d'un manque de choix judicieux pour les sujets destinés à la reproduction.

Les propriétaires éleveurs devraient soigner mieux les élèves, leur donner une nourriture aussi abondante que possible pendant la croissance, et alors on verrait la taille se développer davantage et les formes s'améliorer.

Une chose essentielle à recommander, c'est de ne pas laisser saillir les mâles avant l'âge de dix-huit mois et ne jamais laisser couvrir les femelles avant vingt-quatre mois.

Vouez une attention toute particulière au choix des mâles reproducteurs, soit en raison de l'influence que ceux-ci exercent sur les formes des élèves ; soit aussi en raison du grand nombre de vaches que le même taureau est appelé à saillir.

Nous avons remarqué dans les taureaux quelques sujets provenant de croisements. Chez ceux-ci, les formes étaient moins bonnes. Il est vrai de dire que la taille était beaucoup plus développée, mais l'aplomb était défectueux, la démarche mal assurée, les reins déprimés et la sangle fortement accentuée.

La vigueur des animaux de la race d'Hérens, leur agilité, la bonne membrure, les pieds (sabots) bien constitués font de cette race une catégorie spéciale de l'espèce bovine destinée à pâturer les montagnes abruptes contre les flancs desquelles le pied solide de ces petits animaux leur permet de gravir les sentiers de chamois, inaccessibles à la grosse race. Aussi l'utilité de cette race, à notre avis, ne peut pas être mise en doute.

²⁴⁶ AEV, DI 294.3.3, exposition de Sion 1879, rapports des jurys, p.1.

Roux Laurine Lycée-Collège de la Planta

— 3 —

Il faut seulement bien recommander aux détenteurs de ces animaux de ne pas tarder à améliorer les formes par des soins plus assidus et un choix judicieux des reproducteurs.

Corcelles près Payerne, 30 mai 1879.

J.-L. CHUARD, préfet; V. DE CHOLLET;
AD. MORAND.

B) Vaches.

Dans la section dont l'examen nous est confié, soixante-cinq vaches ont été présentées, et tout d'abord un point général qui nous frappe est le bon état dans lequel elles se trouvent. La cause en est sans doute dans l'abondance des fourrages des deux dernières récoltes, et dans l'importance mise à mieux nourrir; peut-être aussi un souvenir de l'aspect que présentait le bétail de cette race au concours de Sion en 1871 à la fin de septembre, après l'alpage, rend-il le contraste plus frappant dans cette saison.

Les caractères d'une race fixe, car il s'agit bien ici d'une race et non d'une famille, se reconnaissent sur l'ensemble du bétail exposé, aux formes plus qu'à la couleur de la robe. Le gris brun passant au noir fumé (nez noir entouré de poils roux), avec quelque peu de blanc, paraît être la couleur primitive, mais elle est souvent modifiée par d'anciens croisements que présentent les couleurs les plus variées, noires, rouges, tachonnées, accusant des relations de famille avec la race d'Illicz et les races brunes de la Suisse. Sous le rapport des formes le type est mieux conservé, la vache d'Hérens est près de terre, bien membrée, la ligne des reins est bonne, la côte ronde, la sangle large, en un mot le corps est mieux suivi que dans les autres races de la Suisse.

L'origine de la queue est souvent trop relevée et trop forte, le pied est bon. La tête surtout conserve un caractère uniforme elle est courte, à le front large et concave, l'os qui forme l'orbite de l'œil est très saillant, le regard est très vif, un peu

— 4 —

sauvage, la corne bien placée mais trop forte et trop ronde. Sans doute sur ce point maint amateur indigène nous aura trouvés trop sévères, mais le soin mis à diminuer artificiellement le diamètre des cornes indique cependant une tendance à chercher à atténuer ce défaut naturellement et par sélection. Le cuir est généralement souple, mais épais, les qualités laitières laissent à désirer; quelques sujets cependant indiquent la possibilité de développer ce point important sans croisement; il suffirait d'y porter son attention et de chercher à faire des reines non dans des luttes inutiles, mais à la laiterie. Il serait oiseux de contester que cette race soit parfaitement appropriée aux circonstances dans lesquelles elles se trouvent; c'est le pays qui l'a faite et c'est les fourrages des bords des glaciers qui rendent sa chair si fine et succulente; aussi nous exprimons le regret que les primes ne soient pas tombées exclusivement sur des sujets se rapprochant davantage du type de la race; plusieurs bêtes primées sont évidemment croisées, ce qui ne devrait pas avoir lieu dans un prochain concours. Les éleveurs sauront le comprendre; avec une couleur plus uniforme une cornure plus légère, des mœurs moins belliqueuses, un regard plus naturel, un bétail aussi robuste et si bien posé sur ses membres trouvera toujours un débouché avantageux comme bétail de hautes montagnes et une nourriture moins parcimonieuse en augmentera quelque peu le poids sans porter préjudice à sa rusticité. Nous constatons un progrès sensible, non seulement en comparant les sujets présentés à notre examen avec leurs ancêtres du concours fédéral de 1871, mais aussi en les comparant à la génération suivante représentée par la quatrième section, où un choix de génisses fait bien augurer de l'avenir; celles-ci fournissent moins de queues trop élevées, plus de profondeur de poitrine, un aspect plus doux.

Telles sont, Messieurs, les impressions que nous laisse cette partie du concours de Sion; nous déplorons avec vous que le temps ne nous ait pas permis de juger de l'ensemble des animaux primés, tout en espérant que les éleveurs encouragés continueront avec plus de zèle l'amélioration rationnelle de vos

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

— 5 —

bonnes races qui nous intéressent tout particulièrement. Il ne nous reste, Messieurs, qu'à vous témoigner les bons souvenirs que nous laissent ces deux jours passés comme en famille au milieu de vous, et vous remercier du bon accueil qui nous a été fait.

SCHATZMANN ; CH. CHAVANNES ;
DE SÉPIBUS, CÉSAR.

C) Génisses.

Nous avions à juger 93 génisses, parmi lesquelles figuraient des sujets de 4 à 5 ans et d'autres de 15 mois. Les premières, figurant en nombre relativement élevé, portèrent naturellement préjudice aux plus jeunes. Ceci est regrettable sous un certain rapport, mais le programme étant donné, il nous était impossible de primer des sujets non encore formés, tandis que nous avions sous les yeux des animaux admirablement bien constitués d'un âge plus avancé.

Ayant obtenu 50 fr. en surplus de la somme indiquée par le programme, nous avons préféré augmenter le nombre des prix plutôt que la valeur, ce qui nous permit de porter le chiffre à 14 au lieu de 8, et 6 mentions honorables en argent, mais cela toujours en proportion du bétail méritant, car il n'entraîne pas dans nos idées de primer beaucoup pour le plaisir de satisfaire les exposants. Nous avons au contraire dû regretter de ne pouvoir récompenser quelques jeunes élèves qui étaient certainement dignes d'une récompense.

Il est aussi une autre chose que vous me permettez de porter à votre connaissance, et que je considère comme regrettable, non au point de vue de l'amélioration du bétail, mais pour ne pas trop indisposer les exposants ; c'est qu'il se trouvait des sujets de races croisées dans toutes les sections. Plusieurs de ces dits sujets se trouvaient irréprochables comme forme, et cependant les jurés ne pouvaient pas les primer, pour ne pas faire tort à la race dans laquelle ils étaient classés. De pareils animaux doivent être, selon moi, classés dans une seule

— 6 —

catégorie embrassant tous les croisements possibles, et ayant des prix de petite valeur, afin de ne pas favoriser les mélanges de sang.

Je reviens à notre sujet. Nous avons donc primé, sur 93 animaux exposés, 20 génisses, compris les mentions honorables. Je considère ce chiffre comme excessivement élevé, et je vous félicite, Messieurs, de ce que tous ces prix ont été bien mérités. Votre bétail d'Hérens est vraiment très remarquable par sa conformation et son aptitude aux pâturages rocheux et escarpés, et comme vous l'a dit M. Borel, dans son discours, je crois que c'est la race vraiment propre à votre pays, et que vos efforts doivent tendre de plus en plus à la perfectionner par sélection en évitant toute espèce de sang étranger.

Nous nous sommes servis pour nos opérations des tables et, quoi qu'en disent quelques personnes, j'estime qu'il ne faut pas les abandonner ; au contraire, il faudrait y ajouter les rubriques *cou* et *poitrine* et porter les maximums à 8 points au lieu de 5 en maintenant les chiffres 10 pour la finesse et le lait. Par ce moyen on parvient à connaître quel est le côté faible ou fort d'une race et à se rendre compte des améliorations qu'il faut réaliser.

Je ne veux pas dire qu'on ne puisse faire un joli choix parmi un grand troupeau sans cela, non, mais voici ce qui se passe. Si vous arrivez sur une place de concours sans table, vous choisirez d'abord un certain nombre de têtes qui vous paraissent méritantes, puis vous refaites un second triage et peut-être un troisième, mais toujours sans remarquer les points de détail de chaque individu, cela se fait grosso modo, à grande vue d'œil, et si lorsque vous êtes de retour chez vous, quelqu'un vous demande quels sont les caractères et signes particuliers d'une race, vous saurez bien citer quelques excentricités, mais vous n'aurez qu'un souvenir confus du reste, et vous serez emprunté de dire que tel ou tel défaut, telle ou telle qualité se trouvent en telles proportions. Au contraire, si vous avez pratiqué, au moyen de vos tables, vous pouvez relire à domicile et dire, par exemple, que la race d'Hérens obtient

— 7 —

beaucoup de maximums dans les rubriques côtes et flancs, et épine dorsale, et reins, beaucoup de moyennes dans la finesse et les qualités laitières et beaucoup de minimums pour la queue et les cornes.

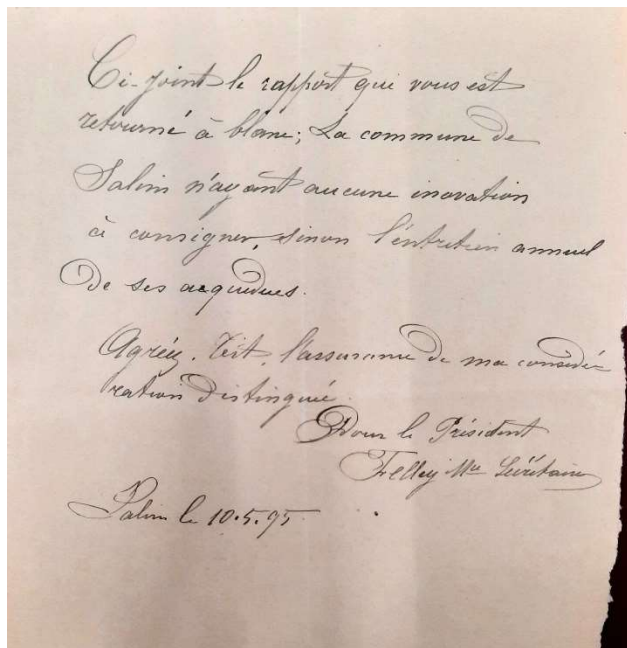
On peut donc par là facilement juger quels sont les avantages des tables. Les prix de notre section ont obtenu, les plus élevés 39 points, les plus bas 30 points ; ce qui a empêché d'aller plus haut a été presque toujours la queue ou les cornes. Les têtes sont généralement très jolies, mais toujours trop fortement armées. Voilà donc des points à améliorer par la sélection, en choisissant toujours les sujets au moindre degré.

J'ai remarqué aussi d'après le système Guénon que vous avez beaucoup d'épis bâtards, ce qui veut dire que celles-là tarissent le lait beaucoup plus vite ; c'est encore une chose à éviter. Peut-être votre société ferait-elle bien de faire l'acquisition de quelques ouvrages de Guénon pour les distribuer à vos agriculteurs intelligents soit comme récompense ajoutée à leur prix soit en les leur vendant.

LOUIS S. FUSAY.

Annexe 17

Ci-dessous, une note accompagnant le rapport vide de la commune de Salins.²⁴⁷



« Ci-joint le rapport qui vous est retourné à blanc ; la commune de Salins n'ayant aucune innovation à consigner, sinon l'entretien annuel de ses aqueducs.

Agréez (...) l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président

Felley M. Secrétaire

Salins le 10.05.95 »²⁴⁸

Annexe 18 : Les combats de reines

A travers ce travail, nous avons pu découvrir un des différents aspects de la race d'Hérens : les marchés-concours et expositions. Malgré tout, selon moi et pour la plupart des propriétaires d'Hérens, l'aspect principal de cette race reste les combats de reines. C'est eux qui la rendent unique et qui fait d'elle une vache exceptionnelle.

Comme nous l'avons vu²⁴⁹, les combats ne datent pas d'aujourd'hui. Effectivement, cette pratique appartient au folklore de la race et la combativité est un attribut génétique de cette dernière. D'ailleurs, dès le début du XX^e siècle on y trouvait les prémices lors des foires. Lors de ces événements, il était principalement question d'achat et de vente de bétail. C'est pourquoi certaines fois, dans le but de vérifier la valeur des bêtes vendues, on organisait des petits combats sur place. Sinon, les premiers « affrontements » avaient lieu au sein d'un même troupeau, afin de déterminer quelle vache était reine du troupeau. Ensuite, lors de la période estivale, d'autres combats avaient lieu en mélangeant cette fois-ci les troupeaux de différents propriétaires dans le but de savoir qui serait sacrée reine de l'alpage lors de la désalpe à la fin de la saison.

Ce n'est qu'en 1922 qu'eut lieu le premier combat dit « de plaine », à Crans-Montana, un site bien connu pour être touristique. Cette première tentative ne fut pas concluante. Il faut dire qu'aucune campagne publicitaire n'avait été faite et la majorité des vaches sélectionnées pour combattre furent celles provenant des alentours de la station. Dès lors, s'en est suivi de nombreux combats en montagne comme en plaine avec le deuxième match « de plaine » organisé à Martigny les 26 et 27 mai 1923. Cette fois-ci, les mêmes erreurs n'ont pas été reproduites. Le désir étant d'en faire une manifestation cantonale, le recrutement des bêtes fut élargi et de plus grandes dispositions furent prises pour la publicité. La manifestation eut finalement un succès fulgurant. Les années passèrent et de nouveaux combats eurent lieu dans les villes et villages valaisans. Le « championnat » tel qu'il est connu aujourd'hui, est né en 1971. Cette année-là, le site de « Pra-Bardy » à Aproz fut loué pour la première fois, afin d'y produire

²⁴⁷ AEV, DI 295.2 Exposition de Genève 1896, document n°245.

²⁴⁸ Ceci est un exemple de document manuscrit comportant des difficultés à la lecture, à la compréhension et à la retranscription.

²⁴⁹ Voir point 1.3.5.

la finale cantonale. A l'heure actuelle, le site est loué chaque année et ce n'est plus la finale cantonale qui s'y célèbre, mais la finale nationale²⁵⁰.

Comme partout, le chemin pour en arriver là fut périlleux. Ce sont d'abord les maladies qui ont empêché l'aboutissement des combats à partir de 1926 et à de nombreuses reprises jusqu'en 2001. Sur le plan politique, la deuxième guerre mondiale a également entravé l'organisation des combats durant plusieurs années. Finalement, des désaccords entre les organisateurs des différentes régions, les propriétaires et la population valaisanne, mirent certaines fois en péril l'organisation de ces manifestations, sans jamais en empêcher leur accomplissement.

Naturellement, les combats de reines sont organisés de manière différente que les mélanges ou inalpes²⁵¹. De nombreuses règles encadrent ce type d'événements et ceux-ci requièrent la présence d'un vétérinaire qui, à la fin de la journée, réalise le contrôle anti-dopage à la reine des combats. Il est également présent en cas d'accident. Un jury composé de cinq personnes prend note des paires ayant combattu face à face, afin de faciliter l'élaboration du verdict final, à savoir, quelle vache est sacrée reine. Les vaches sont numérotées et leurs numéros reportés dans le programme distribué au public. Il y a trois catégories, élaborées en fonction du poids des bêtes qui varie généralement entre 600 et 800 kilos²⁵². A l'intérieur de l'arène, des rabatteurs²⁵³ encadrent les affrontements, rapprochent les paires en cas de demande de la part du « speaker »²⁵⁴ et les séparent si les luttes durent trop longtemps. Ils possèdent un des rôles majeurs. Quant aux propriétaires, ils amènent leurs vaches dans l'arène, les détachent et les attachent lorsque leur bête a perdu trois luttes, sur demande du jury²⁵⁵. Ils ont l'interdiction de rester dans l'arène, mais doivent se positionner entre les cordes et les barrières qui délimitent l'arène²⁵⁶. A la fin des joutes, les sept premières bêtes de chaque catégorie reçoivent une sonnette et sont qualifiées pour la grande finale qui se déroule au mois de mai, afin d'établir la reine des reines appelée « reine nationale ».

Depuis 1922, grâce à l'engouement que l'homme a porté²⁵⁷ à cette race en créant les combats de plaine, l'Hérens a réussi à faire ses preuves en valorisant un de ses atouts : la corne. Ceci contribue à son folklore et chaque année la compétition se précise tout en restant inspirée de l'expérience des premiers combats. C'est par cette passion de la lutte que chaque propriétaire élève ses bêtes en espérant avoir la reine un jour.²⁵⁸

²⁵⁰ Depuis 2010, la finale « cantonale » est devenue la finale « nationale », car de nombreux cantons suisses tels que Vaud, Berne et Fribourg se sont ouverts à la race d'Hérens.

²⁵¹ Le terme « mélange » désigne les combats effectués au sein du même troupeau et « l'inalpe » est le jour de montée à l'alpage, là où les troupeaux de différents propriétaires se mélangent.

²⁵² A titre d'exemple, les vaches se rapprochant des 800 kilos appartiennent à la première catégorie et celles avoisinant les 600 kilos sont classées dans la troisième catégorie.

²⁵³ Les rabatteurs sont des hommes passionnés mettant leurs capacités au service de la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens. Il n'y a aucune sélection ni « formation » pour acquérir ce poste, si ce n'est un apprentissage « sur le tas », c'est-à-dire dans l'arène.

²⁵⁴ Le speaker transmet aux rabatteurs les paires à former selon la décision des membres du jury.

²⁵⁵ Les propriétaires peuvent également attacher leur vache lorsqu'ils considèrent qu'elle a assez lutté ou qu'elle est trop épuisée pour poursuivre les combats.

²⁵⁶ Une arène est de forme ronde. Des barrières la délimitent et des cordes y sont posées à une distance d'environ deux mètres à l'intérieur des barrières, afin de sécuriser l'arène et délimiter la zone « vaches » de la zone « propriétaires ».

²⁵⁷ L'homme porte toujours un certain intérêt envers cette race bien qu'il ne soit plus le même qu'auparavant.

²⁵⁸ Sources : DUBUIS, Bernard et THELER, Luzius. *Combats de reines en Valais =: Kuhkämpfe im Wallis*. Lausanne: Brig : Payot ; Rotten-Verlag, 1983. 117 p. ISBN 9782601005134. MLCS 89/01849 (S) ; MAÎTRE, Blaise. *Un siècle de combats de reines*. Sierre : Ed. à la Carte, 2018. 355 p. ISBN 9782889243075 ; MAÎTRE, Blaise et MAUDRY, Catherine. *Reines d'Hérens: une race d'exception*. Nyon : Glénat (Suisse), 2010. 127 p. ISBN 9782940446001. 636.236

Interview de M. Fabien Sauthier, président de la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens, le 14 août 2023.

- 1) Est-ce qu'aujourd'hui encore, des techniques d'amélioration pour la race d'Hérens sont mises en place ou est-ce plutôt une stratégie de maintien et non plus d'amélioration ?

« Oui, il reste encore des choses que nous pouvons améliorer surtout autour des taureaux de monte naturelle, de l'insémination artificielle et de la popularisation des doses privées²⁵⁹. On dit que la vache de la race d'Hérens est une vache à trois fins : le lait, la viande et la corne et à l'heure actuelle, la corne a clairement pris le dessus sur le reste. S'il n'y avait pas la passion pour la corne, je pense qu'il n'y aurait pas autant de bêtes aujourd'hui. La passion pour cette race a toujours existé, mais aujourd'hui on cherche vraiment les taureaux de souches pour la lutte quitte à faire abstraction de certains défauts. Tout cela signifie que nous devons tenir compte de cette passion mais être plus vigilants sur les défauts restants au niveau de différents critères génétiques. Dans les années 2000, il y a eu une volte-face contre les critères de saillie qui étaient plutôt strictes et qui ont alors été relâchés avec la libéralisation des doses privées. Malgré tout, il est vrai que de nos jours, au niveau des taureaux, les pointages DLC²⁶⁰ ne sont pas toujours compris par les éleveurs. Nous savons comment fonctionne les détenteurs de la race d'Hérens et vouloir revenir en arrière concernant certains critères semble être difficile. Nous avons aussi apporté des modifications sur le règlement des combats pour les génisses²⁶¹ qui, à partir du printemps 2023, doivent être portantes²⁶² pour y concourir. Nous avons également eu beaucoup plus d'avis positifs que négatifs sur cette réorganisation. Tout ceci montre que les gens sont plus ouverts aux changements pour les combats que sur la génétique. Je dirais finalement qu'on reste sur une stratégie d'amélioration parce qu'il y a toujours des choses à modifier, mais elle n'a pas une aussi grande ampleur qu'à l'époque. »

- 2) Les Autorités publiques aident-elles les propriétaires d'Hérens d'aujourd'hui ?

« Prenons l'exemple du marché-concours de Saignelégier le 13 août dernier pour lequel le canton du Valais était l'hôte d'honneur. La conseillère fédérale était présente et il y avait les cinq membres du Conseil d'Etat valaisan. Les contacts avec ces Autorités sont faciles, les discussions sont ouvertes. Nous sommes soutenus par les politiques et on peut le voir par exemple, grâce à Beat Rieder, qui avait déposé une motion au Conseil des Etats qui expliquait qu'il ne fallait pas seulement aider une race autochtone, mais aider toutes les races autochtones. Cette motion nous permettra, dès l'année prochaine, de toucher de l'argent à l'UGB²⁶³ par la confédération ce qui n'était plus le cas. Cette motion touche uniquement les races autochtones comme le mouton nez noir, le Roux du Valais, la chèvre à Col noir et bien sûr la vache de la race d'Hérens qui recevra la majeure partie de l'argent accordé, étant donné qu'au sein de cette race, il y a plus de têtes de bétail que chez les autres races autochtones. On remarque donc qu'il est nécessaire de faire ces discussions avec les politiques. Aussi, aujourd'hui nous avons encore de la chance qu'au Conseil National le lobby paysan est bon, mais attention, il s'agit du paysan en général. Maintenant si on se concentre uniquement sur les races autochtones qui sont des emblèmes du Valais, tant que le politique a encore cette sensibilité, cela reste bénéfique pour la race et heureusement, aujourd'hui, c'est encore le cas. Au niveau de la Fédération en tant que telle, c'est la « Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens », mais elle a été mandatée par le canton du Valais et nous savons pertinemment que nous n'aurons pas le choix de nous ouvrir aux autres cantons parce qu'aujourd'hui, il y a 12%

²⁵⁹ Une dose privée est une dose appartenant au propriétaire du taureau duquel il l'a extraite. Il faut savoir qu'elles ne peuvent pas être vendues, car elles ne sont pas mises en quarantaine après leur création.

²⁶⁰ La DLC signifie Description linéaire et classification et permet de chiffrer la morphologie des vaches et des reproducteurs.

²⁶¹ Une génisse est une vache n'ayant jamais vêlé, mais qui vèlera durant l'automne de l'année de ses 4 ans.

²⁶² Une vache est portante si elle est en période de gestation. Cette dernière dure environ neuf mois.

²⁶³ UGB est l'abréviation d'Unité de Gros Bétail et représente les vaches ayant vêlé au moins une fois durant le cours de leur vie.

des vaches de la race d'Hérens qui sont hors canton. En dépit de cela, c'est principalement le canton du Valais qui soutient la race et accorde des subventions et non pas les autres cantons comme Fribourg, Berne ou Vaud dans lesquels il y a un certain nombre de bêtes. »

- 3) Comme nous l'avons vu dans ce travail, une ferme-école a été construite à Ecône, afin de transmettre des connaissances aux agriculteurs valaisans. Aujourd'hui et depuis 100 ans maintenant, c'est à l'école d'agriculture de Châteauneuf que des cours sont donnés pour devenir agriculteur.trice (entre-autres). La question ici est de savoir s'il y a un futur pour les jeunes agriculteurs.trices venant d'obtenir leur CFC et voulant se lancer dans une activité agricole soit en reprenant l'exploitation familiale, soit en bâtissant leur propre ferme . En d'autres termes, cela vaut-il la peine de se consacrer pleinement dans une activité agricole ou est-il plus judicieux d'assurer le coup en ayant un travail en parallèle de cette activité ?

« On sait que la race d'Hérens nécessite du temps et de l'argent, mais c'est surtout une passion, un contact avec les bêtes. Nous avons encore des jeunes qui ont cette passion, mais l'école en elle-même pourrait faire plus au niveau de la sensibilisation. Ce qui est aussi compliqué c'est que de nos jours, certains jeunes vont dans cette école parce qu'ils cherchent d'abord à avoir un CFC et ne se préoccupent pas de « l'après », alors qu'à l'époque chaque personne qui y allait savait pourquoi elle y allait. Cela étant, il est vrai qu'il y a pas mal de débouchés, mais est-ce que les jeunes qui sont à l'école aujourd'hui, seront les éleveurs de demain ? C'est une question que nous devons nous poser.

Il y a aussi quelques projets qui ont été mis en place dans l'Entremont (PDR²⁶⁴) et en particulier dans le Val de Bagnes, en collaboration avec les hautes écoles de Berne, un plan sur la stratégie à 15 ans de l'agriculture dans la région. Une quarantaine de paysans de la vallée ont été interrogés sur les structures actuelles, la localisation des fermes et j'en passe. Des projets de développement régional ont fleuri dans le Valais pour amener de la plus-value aux agriculteurs. En ce qui concerne le Val d'Anniviers, il a été le précurseur des étables communautaires²⁶⁵ construites pour la plupart durant XX^e siècle. Ce type d'étable est encore relativement populaire aujourd'hui non seulement en Anniviers, mais aussi dans tout le Valais.

Pour revenir à la question, je pense que les jeunes mettront leurs bêtes dans les étables avec un gérant qui s'occupe du bétail et libre à eux de venir les voir quand bon leur semble. On peut aussi avoir une autre forme d'étables avec le propriétaire de celles-ci qui ne possède pas de vaches de la race d'Hérens et qui serait d'accord d'en accueillir durant l'hiver. On parlera plus facilement de bêtes en hivernage²⁶⁶ que de ferme communautaire. »

- 4) Ce n'est pas un mythe, cette race a dû mener un long combat dans le but d'obtenir du crédit de la part de la population suisse. Aujourd'hui, rien n'est terminé, puisque de nouvelles menaces naissent contre cette race autochtone. Il s'agit des associations de protection des animaux telles que l'association PETA qui dénonce notamment la pratique des combats. Que faire de ces associations de protection des animaux ? Sont-elles une véritable menace pour la race ?

« Par rapport à ces associations je pense que moins on en parle, mieux c'est. Pour prendre l'exemple de PETA, c'est une association de 6 millions de personnes dans le monde et c'est elle qui a réussi à dénoncer l'utilisation des animaux dans les cirques etc. On peut directement voir qu'elle est puissante. Maintenant, ces groupes nous ont fait réfléchir et c'est vrai que parfois, pendant les combats, les propriétaires « forcent » leurs vaches à avancer pour rentrer dans

²⁶⁴ Le projet de développement régional (PDR) est un projet de 5 ans (2018-2023) qui tend à promouvoir les ressources agricoles dans le Grand Entremont (Bovernier, Sembrancher, Orsières, Liddes, Bourg Saint-Pierre, Vollèges et Val de Bagnes) en mettant en place des infrastructures en lien avec l'agriculture et l'agritourisme et des outils de marketing.

²⁶⁵ Une étable communautaire est une étable au sein de laquelle plusieurs propriétaires se réunissent pour y loger leurs bêtes. L'étable est la propriété d'un gérant qui s'occupe des vaches à plein temps et les propriétaires viennent s'en occuper quand ils le veulent.

²⁶⁶ Une bête est « en hivernage » lorsqu'elle passe la saison hivernale en pension dans une autre étable.

Roux Laurine
Lycée-Collège de la Planta

l'arène ou à y rester lorsqu'elles veulent sortir. Malgré le fait que cela reste infime, ce sont des choses que nous ne voulons plus voir pour ne pas créer plus de problèmes.

Ensuite, de nombreuses personnes nous ont demandé d'arrêter de diffuser les combats à la télévision, mais je ne pense pas que le problème vienne de là, parce que depuis 2012, la télévision s'intéresse aux combats et il n'y a jamais eu de plainte. Pour moi, le réel problème ce sont les réseaux sociaux. Nous nous sommes battus pour garder l'image de la race, mais aujourd'hui, ce n'est plus possible parce que chacun est capable de sortir son téléphone, filmer et publier le contenu sur les réseaux sociaux. Alors oui, cela reste des situations délicates à gérer, mais nous devons rester attentifs et trouver des solutions pragmatiques.

J'ai eu plusieurs contacts avec ces associations et je les ai même invitées à venir visiter une ferme et voir dans quelles conditions les vaches vivaient, afin d'être renseignés correctement sur le sujet, mais je n'ai pas eu de réponse. En outre, ce qui peut nous faire peur avec ces mouvements c'est que les manifestants portent plainte en disant qu'ils ont été menacés par les propriétaires ou que des bagarres éclatent lorsqu'ils manifestent durant les combats. Deux plaintes ont déjà été déposées, mais aujourd'hui la principale préoccupation de ces personnes est la modification de la loi suisse disant que, lorsque l'on est éjecté d'une plainte pénale concernant les animaux, on ne peut pas aller plus loin contrairement aux plaintes contre les humains. Ils aimeraient donc faire modifier la constitution suisse et je sais qu'à ce niveau-là, je n'ai pas trop de souci à me faire pour l'instant.

Maintenant la chose à faire est de réfléchir avant chaque combat de reines, de la façon dont nous allons réagir s'ils viennent et du comportement à adopter face à leurs reproches.

Pour terminer, le message que j'aimerais faire passer est le suivant : il est vrai que nous pouvons considérer que les vaches sont forcées à lutter lors des combats, mais au final ce sont elles qui décident et face à cette décision l'homme ne peut rien faire. »